

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

COMMISSION MINISTERIELLE DE RE-VISITATION DES TITRES FORESTIERS

**RAPPORT PRELIMINAIRE DE LA REVISITATION DE TOUS
LES TITRES FORESTIERS D'EXPLOITATION ET DE
CONSERVATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

« FEVRIER 2023 »

Table des matières

0. RESUME	3
I. INTRODUCTION	5
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE.....	6
III. RESULTATS DE L'ANALYSE DES DONNEES	10
V. DIFFICULTES RENCONTREES.....	44
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	44
ANNEXES 	47



0. RESUME

La Commission Ministérielle de Ré-visitation des titres forestiers est une Commission du Gouvernement Congolais mise en place par Arrêté Ministériel N°16/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/CMB-TSB-PDK/02/2022 du 20 avril 2022 portant création, organisation et fonctionnement de la commission ministérielle chargée de la ré-visitation de tous les contrats de concessions forestières d'exploitation et de conservation octroyées à ce jour par la République Démocratique du Congo.

Les missions de la Commission sont :

- Inventorier tous les contrats de concessions forestières octroyées par la RDC à ce jour ;
- Constater la conformité de ces contrats aux lois et règlements en la matière ;
- Proposer la suspension ou, le cas échéant, l'annulation des contrats jugés illicites ;
- Appliquer les amendes transactionnelles à l'encontre des exploitants non en règles ;
- Proposer des poursuites judiciaires contre les sociétés détentrices de faux contrats de concessions forestières.

Ce rapport présente la collecte et l'analyse des données, les résultats ainsi que les recommandations en rapport avec la Ré-visitation de tous les titres forestiers octroyés à ce jour par la République Démocratique du Congo.

La collecte et l'analyse des données ont eu lieu grâce à une série des méthodes combinatoire notamment : méthode historique, analytique, comparative ainsi que la technique d'entretien libre.

Ce travail a donné lieu aux résultats suivants :

- a) Les données ont été collectées et analysées pour 82 titres octroyés en République Démocratique du Congo jusqu'à ce jour, dont 56 contrats de production permanente et 26 contrats de conservation ;
- b) Synthèse d'analyse dont les résultats ci-dessous :

(The following section contains numerous handwritten signatures and initials in blue and green ink, including names like 'TSB', 'M', 'J', 'K', and 'D'.)

**RESULTATS DE L'ANALYSE DES TITRES FORESTIERS OCTROIYEEES PAR LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

	PROPOSITION DE DECISIONS	CCF	CCC
1	Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'État en vue de sa réattribution.	12	8
2	Résiliation du contrat suivi des poursuites judiciaires contre les autorités politiques et administratives impliquées dans cette procédure.	1	-
3	Résiliation du contrat et réhabilitation du contrat initial.	7	-
4	Résiliation du contrat avec paiement des arriérés des taxes et amendes transactionnelles.	2	-
5	Suspension de 3 mois à titre conservatoire pour régularisation.	2	-
6	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation.	12	14
7	Réhabilitation suivie d'une mise en demeure de 3 mois pour régularisation.	8	2
8	Validation du contrat avec recommandations particulières.	4	2
9	Validation du contrat.	6	-
10	Validation du contrat avec félicitations de la commission.	2	-
	TOTAL	56	26
	TOTAL GENERAL	82	

CCF : Contrat de concession forestière d'exploitation permanente (d'exploitation)

CCC : Contrat de concession de conservation

2895, Boulevard du Palais de la Nation, Kinsahsa - Gombe
 Tél. : +243998289145, +243817777818 ● E-mail : info@medd.gouv.cd ● www.medd.gouv.cd

4

I. INTRODUCTION

Suivant la vision du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) est engagé dans une politique de réforme du secteur forestier. C'est ainsi que lors de la 11^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 09 juillet 2021, le Gouvernement a adopté les 10 mesures urgentes parmi lesquelles, la ré-visitation de tous les contrats de concession forestière d'exploitation et de conservation.

Pour ce faire, Son Excellence Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a pris en date du 20 avril 2022, un Arrêté Ministériel N°16/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/CMB-TSB-PDK/02/2022 portant création, organisation et fonctionnement de la commission ministérielle chargée de la ré-visitation de tous les contrats de concessions forestières d'exploitation et de conservation octroyées à ce jour par la République Démocratique du Congo.

La Commission est constituée des membres des institutions et services ci-après :

1. un membre de Cabinet du Président de la République ;
2. un membre de Cabinet du Premier Ministre ;
3. un membre de Cabinet du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ;
4. cinq membres du Cabinet du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable ;
5. un membre du Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural ;
6. un membre du Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire ;
7. un membre du Cabinet du Ministre des Affaires Foncières ;
8. le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable ;
9. deux membres de la Direction Générale de Forêts (DGfor) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
10. deux membres de la Direction de Gestion Forestière (DGF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
11. deux membres de la Direction du Cadastre Forestier (DCF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
12. un membre de la Direction Administrative et Financière (DAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
13. un membre de la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
14. un membre de la Direction de Contrôle et Vérification (CCV) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
15. un membre de la Direction Générale de Migrations (DGM) ;
16. un membre de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

Les Membres de cette Commission sont désignés par leurs institutions et services respectifs, et nommés par le Ministre ayant l'Environnement et le Développement Durable dans ses attributions.

Elle a comme objectif principal de revisiter les contrats de concessions forestières de production permanente (exploitation) et de conservation en vue d'une bonne gestion de nos ressources naturelles.

Ladite Commission a pour missions :

- d'inventorier tous les contrats de concessions forestières octroyées par la RDC à ce jour ;
- de constater la conformité de ces contrats aux lois et règlements en la matière ;
- de proposer la suspension ou, le cas échéant, l'annulation des contrats jugés illicites ;
- d'appliquer les amendes transactionnelles à l'encontre des exploitants non en règles ;
- de proposer des poursuites judiciaires contre les sociétés détentrices de faux contrats de concessions forestières.

Elle comprend quatre structures ci-après :

- o La Coordination ;
- o La Cellule Technique, Juridique et Sécurité ;
- o La Cellule Economique et Financière ;
- o Le Secrétariat Technique.

Sous l'autorité de Son Excellence Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, la Coordination de la Commission est assurée par son Directeur de Cabinet suivant un règlement intérieur élaboré par les Membres de la Commission et soumis à l'approbation du Ministre ayant l'Environnement et le Développement Durable dans ses attributions. Ce règlement définit et détermine également les attributions de chaque organe et les règles de leur fonctionnement.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE

La Commission de Ré-visitation des Contrats Forestiers (CRCF), a opté pour une méthodologie moderne basée sur l'analyse combinatoire de la revue documentaire et analytique, alimentée par la pratique des entretiens libres entre chaque concessionnaire et les membres de la Commission ainsi que par l'évaluation en cotation de chaque critère rédhibitoire repris sur une fiche de collecte des données issue des entretiens libres et signée conjointement par le Coordonnateur de la Commission et le Concessionnaire.

Cette évaluation en cotation concerne l'analyse des documents non seulement du point de vue technique, mais aussi et surtout du point de vue administratif et financier de chaque concession industrielle et/ou de conservation, quelle que soit sa période d'attribution, réattribution, résiliation, de cession, de conversion ou de réhabilitation.

Les résultats obtenus, à l'issu de cette méthode, ont été confrontés aux résultats contenus dans la base des données qu'offrent les rapports de l'audit de l'IGF et de la revue légale des titres des concessions forestières du Consultant PPM, spécialement en ce qui concerne la conformité et la légalité des certains titres ainsi que les paiements des taxes de l'Etat.

Le traitement des données a été réalisé sur base des deux fiches dont l'une pour les concessions de production industrielle et l'autre pour les concessions de conservation (voir copies des fiches en annexe).

Sur chaque fiche d'analyse, la Commission a accordé une cote allant de 2% à 10% pour chaque critère suivant son importance.

En ce qui concerne le contrat de concession forestière de production permanente (CCF), il était question d'observer l'existence ou non des documents suivants :

1. **La légalité du titre (20%)** : la Notification de la convertibilité du titre (5%), l'Arrêté portant contrat de concession forestière (5%), le Plan de gestion provisoire (5%) et le Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges (5%) ;
2. **L'aménagement des concessions (20%)**: le Document du plan d'aménagement (5%), la Notification de validation du plan d'aménagement (5%), le certificat de conformité du plan d'aménagement (5%) et l'Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement signé par le Gouverneur de Province (5%) ;
3. **Les finances (paiement des taxes et redevances) (20%)**: les Preuves de paiement de la Redevance de superficie dans la période allant de 2018 à 2022 (10%) ainsi que les Preuves de paiement de la taxe sur le Permis de coupe industriel de bois d'œuvre de la même période (10%). Il est à noter ici qu'en cas de résiliation du contrat ou une autre situation (événement), la commission s'intéresse à voir les Preuves de paiement de la période d'avant et/ou d'après la situation (événement).
4. **La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire national (20%)** : le Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation (10%) et le Rapport annuel de l'unité de transformation (10%).
5. **Le respect des engagements des clauses sociales (20%)**, autrement dit, disposer ou non de Document des accords des clauses sociales des cahiers liés au plan d'aménagement (10%) et de Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain) /Fiche de suivi de la mise en œuvre des engagements des clauses sociales (5%) ainsi que le nombre d'employés locaux certifié par le CNSS (5%).

S'agissant de contrat de concession forestière de conservation (CCC) :

- i) **La légalité du titre (20%)** : la Lettre de requête (3%) ; la Localisation, l'Identification, la Superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder (3%) ; le Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance (2%) ; le Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts (2%) ; l'Autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due (2%) ; la Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus (2%) ; la Notification du contrat de concession de conservation (2%) et l'Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation (2%), ainsi que l'Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent (2%).
- ii) **L'aménagement des concessions (20%)** : le Document du plan d'aménagement (5%) ; la Notification de validation du plan d'aménagement (5%) ; le Certificat de conformité du plan d'aménagement (5%) et l'Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement signé par le Gouverneur de Province (5%).
- iii) **La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales (20%)**, c'est-à-dire l'existence du Document (fiche du Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés (20%).
- iv) **La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales (20%)** : Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges lié au plan d'aménagement (10%) et la Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de la mise en œuvre des engagements des clauses sociales (10%).
- v) **Les finances (paiement des taxes) (20%)** : les Preuves de paiement du cautionnement (4%) ; les Preuves de paiement de la taxe de superficie dans la période allant de 2018 à 2022 (3%) ; le Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages) (4%) ; le Cas échéant la Preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement (3%) ; la Preuve de paiement de l'Arrêté d'homologation (3%) et le nombre d'employés locaux certifié par le CNSS (3%).

Au-delà des résultats de la cotation des critères d'éligibilité des contrats, la Commission a pris en compte d'autres considérations pour la délibération, notamment : les modalités d'attributions, le niveau d'investissement, le respect des accords des clauses sociales ainsi que le consentement des Communautés.

Les résultats de l'analyse ont donné lieu aux propositions des décisions ci-après :

- Validation
- Réhabilitation
- Levée de suspension
- Mise en demeure
- Suspension
- Résiliation.

N.B. : Les contrats des concessions forestières dont les concessionnaires n'ont pas répondu à l'invitation de la commission pour des raisons non connues par celle-ci, sont assimilés aux titres résiliés et seront publiés comme tels en vue de permettre aux concernés d'introduire leur recours lors de la période prévue à cet effet. A défaut de le faire, ils seront définitivement résiliés et soumis à l'adjudication (appel d'offre).

M

M

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

M

[Signature]

PK

III. RESULTATS DE L'ANALYSE DES DONNEES

A. RESULTATS DE L'ANALYSE DE TOUS LES CONTRATS DES CONCESSIONS FORESTIERES REALISEE PAR LA COMMISSION DE REVISITATION

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
01	BOOMING GREEN	018/95	001/19		148.081	Mati-Ndombe/ Oshwe	Superposition avec CB CCF 021/11	- Acquisition frauduleuse du contrat de concession forestière	Paiement des taxes de superficie (2020 et 2022) assorti des amendes transactionnelles. Articles 117 et 118 codes forestiers	Résiliation du contrat suivi des poursuites judiciaires contre les autorités politiques et administratives impliquées dans cette procédure
02	CONGO KING BAI SHENG FORESTRY DEVELOPMENT	028/98	001/20		175.231	Equateur/ Bolomba	En conflit avec SEFOCO CCF 016/11	- Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Obtention du contrat en violation de la réglementation en la matière ; - Non-paiement des taxes dues à l'Etat	Paiement des arriérées des taxes avec amendes transactionnelles ; Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi de la concession en violation de toutes les dispositions légales et réglementaires.	Résiliation du contrat CONGO KING BAI SHENG FORESTRY DEVELOPMENT et réhabilitation du contrat initial du contrat SEFOCO
03	CUNGO KING BAI SHENG FORESTRY DEVELOPMENT	088/03	002/20		135.510	Equateur/ Bolomba	En conflit avec MEGABOIS CCF 017/11	- Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Obtention du contrat en violation de la réglementation en la matière ; - Non-paiement des taxes dues à l'Etat.	Paiement des arriérées des taxes avec amendes transactionnelles ; Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans la violation des dispositions légales et réglementaires. Articles 117 et 118 codes forestiers	Résiliation du contrat initial CONGO KING BAI SHENG FORESTRY DEVELOPMENT et réhabilitation du contrat initial du contrat du MEGABOIS

¹ Art. 117 et 118 du code forestier

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
04	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT	033/04	003/20		165.396	Mongala/ Lisala	En conflit avec SICOBOIS CCF 051/14	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Obtention illégale du contrat ; - Non-paiement des taxes dues à l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des arriérées des taxes avec amendes transactionnelles ; - Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi du contrat en violation de toutes dispositions légales et réglementaires. Articles 117 et 118 codes forestiers 	Résiliation du contrat de CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT et réhabilitation du contrat initial de SICOBOIS.
05	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT	032/04	004/20		92.971	Mongala/ Lisala	En conflit avec SICOBOIS CCF 033/11	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Obtention illégale du contrat ; - Non-paiement des taxes dues à l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des arriérées des taxes avec amendes transactionnelles ; - Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi de ce contrat en violation de toutes dispositions légales et réglementaires. 	Résiliation du contrat de CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT et réhabilitation du contrat initial de SICOBOIS
06	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT	001/04	008/20		222.693	Equateur/ Bikoro- Ingende	En conflit avec ITB CCF 013/11	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Obtention du contrat en violation de la réglementation en la matière ; - Non-paiement des taxes dues à l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des arriérées des taxes avec amendes transactionnelles ; - Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi de la concession en violation de toutes les dispositions légales et réglementaires. 	Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution, ITB n'étant plus opérationnelle

Handwritten signatures and initials in blue ink are present on the right side of the page, including a large signature at the top and several smaller ones below, some with names like 'M. M.' and 'M. M.' written next to them.

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
07	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT	002/89	005/20		299.919	Bas-Uélé/ Aketi	Superposition avec Groupe Service CCF 013/20	<ul style="list-style-type: none"> - Superposition des titres entre la société Congo Sunflower et Groupe Service ; - Obtention illégale du contrat ; - Non-respect de la procédure en matière d'octroi des concessions ; Non-paiement des taxes dues à l'Etat ; - Réalisation de quelques infrastructures socio-économiques (routes, écoles, etc..) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi de ce contrat en violation des dispositions légales et réglementaires. 	Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.
08	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT	030/04	006/20		209.711	Tshopo/ Bas-Uélé / Basoko/Aketi		<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure en matière de cession des concessions forestières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuites judiciaires à l'encontre de l'autorité politique et administrative à la base de la violation de la procédure. 	Suspension de 3 à 6 mois à titre conservatoire pour régularisation. Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
09	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT	009/03	007/20		388.678	Tshuapa/ Boende		<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure en matière de cession des concessions forestières ; - Paiement partiel de la taxe sur le permis de coupe sous réserve de vérification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuites judiciaires à l'encontre de l'autorité politique et administrative à la base de la violation de la procédure ; 	Suspension de 3 à 6 mois à titre conservatoire pour régularisation. Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
10	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT	006/03	009/20		248.998	Tshuapa/Befale-Boende		<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure en matière de cession des concessions forestières ; - Inactivité du concessionnaire depuis l'acquisition du contrat en 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Paiement des arriérées des taxes (2014 à 2016). 	<p>Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.</p>
11	SICOBOIS	042/04	014/11		85.984	Mongala/Lisala		<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure de résiliation ; - Absence du plan d'aménagement car processus interrompu pour raison de résiliation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Paiement des arriérées des taxes (2014 à 2016). 	<p>Rehabilitation du contrat suivi d'une Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>
12	SICOBOIS	032/04	033/11		92.971	Mongala/Lisala		<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure de résiliation ; - Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Absence du plan d'aménagement car processus interrompu pour raison de résiliation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Paiement des arriérées des taxes (2014 à 2016) ; - Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi de ce contrat en violation de toutes dispositions légales et réglementaires. 	<p>Rehabilitation du contrat suivi d'une Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
13	SICOBONIS	033/04	051/14		165.396	Mongala/Lisala		<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure de résiliation ; - Acquisition par force de la concession sous trafic d'influence ; - Absence du plan d'aménagement car processus interrompu pour raison de résiliation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Paiement des arriérées des taxes (2014 à 2016) ; - Poursuites judiciaires à l'encontre des autorités politiques et administratives impliquées dans l'octroi de ce contrat en violation de toutes dispositions légales et réglementaires. 	Réhabilitation du contrat suivi d'une Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
14	GRUPE SERVICES Sarl	030/03	010/20		220.000	Mai-Ndombe/Oshwe	Superposition avec SODEFOR GA 030/03 / KFBS CCC 050/20	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure en matière de d'attribution des concessions forestières ; - La garantie d'approvisionnement de SODEFOR 022/03 en sursis se trouve en superposition avec le CCF 011/20 de Groupe Service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuites judiciaires à l'endroit des Autorités Politiques et administratives impliquées dans l'octroi de la concession forestière en violation de la réglementation ; - Paiement de la taxe de superficie 2022 avec amendes et pénalités. 	Résiliation du contrat du Groupe Service et réhabilitation de la garantie de la société KFBS.
15	GRUPE SERVICES Sarl	022/03	011/20		130.000	Mai-Ndombe/Oshwe	Superposition avec SODEFOR GA 022/03 / KFBS CCC 049/20	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure en matière de d'attribution des concessions forestières ; - La garantie d'approvisionnement de SODEFOR 022/03 en sursis se trouve en superposition avec le CCF 011/20 de Groupe Service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuites judiciaires à l'endroit des Autorités Politiques et administratives impliquées dans l'octroi de la concession forestière en violation de la réglementation ; - Paiement de la taxe de superficie 2022 avec amendes et pénalités. 	Résiliation du contrat du Groupe Service et réhabilitation de la garantie de la société KFBS.

(Handwritten signatures and notes in blue ink)

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
16	GROUPE SERVICES Sarl	002/01	012/20		127.719	Mai-Ndombe/Oshwe	En conflit avec ITB CCF 005/11	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la procédure en matière de d'attribution des concessions forestières. - Inactivité depuis l'acquisition du contrat. 		Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.
17	GROUPE SERVICES Sarl	002/89	013/20		299.219	Bas-Uélé/Aketi	Superposition avec CONGO SUNFLOWER CCF 005/20	<ul style="list-style-type: none"> - Superposition des titres entre la société Congo Sunflower et Groupe Service ; - Obtention du contrat en violation des dispositions légales et réglementaires ; - Paiement partiel de la taxe de superficie dues à l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuites judiciaires à l'encontre de l'autorité contractante à la base de la confusion ; - Paiement de la taxe de superficie avec amendes transactionnelles 	Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.
18	SOCIETE AFRICAINE DE BOIS (SAFBOIS)	093/04	008/11	066/14	243.408	Tshopo/Isangi		<ul style="list-style-type: none"> - Migration irrégulière de la production permanente à la conservation ; - Absence du cadre légal relative à la mutation de la concession de la production permanente en concession de conservation. (La responsabilité de l'Etat) ; - Non-respect de la procédure de conversion des statuts ; - Inexistence du cautionnement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place du cadre légal relative à la mutation ; - Paiement du cautionnement prévu par la réglementation ; - Mise en place d'un cadre de concertation pour l'encadrement des concessionnaires impliqués dans la vente des crédits carbone ; - Poursuites judiciaires des Autorités politico-administratives impliquées dans la violation des dispositions légales et 	Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
19	SOCIETE AFRICAINE DE BOIS (SAFBOIS)	034/04	008/11	067/14	73.278	Tshopo/ Isangi		<ul style="list-style-type: none"> - Migration irrégulière de la production permanente à la conservation ; - Absence du cadre légal relative à la mutation de la concession de production permanente en concession de conservation. (La responsabilité de l'Etat) ; - Non-respect de la procédure de conversion des statuts ; - Inexistence du cautionnement ; - Absence de notification du contrat ; - Absence du plan d'aménagement ; - Absence des déclarations aux activités liées à la vente des crédits carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place du cadre légal relative à la mutation ; - Paiement du cautionnement prévu par la réglementation ; - Mise en place d'un cadre de concertation pour l'encadrement des concessionnaires impliqués dans la vente des crédits carbone ; - Poursuites judiciaires des Autorités politico-administratives impliquées dans la violation des dispositions légales et réglementaires en la matière. 	Résiliation du contrat, et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
20	BOOMING GREEN	002/98	052b/14		201.978	Mongala/Tshuapa/Bongandanga/Befale		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition régulière de la concession mais absence des arrêtés provinciaux d'approbation du plan d'aménagement; - Absence de paiement de la taxe de superficie (2018 Mongala, 2018 et 2022 pour la Tshuapa). 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des taxes de superficie non payées assorti des amendes transactionnelles. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
21	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	022/03		049/20	154.850	Mai-Ndombe/Oshwe	Superposition avec Groupe Service CCF 011/20	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Concession réattribuée mais non révisée conformément à la réglementation ; - Superposition des titres entre la société KFBS et Groupe Service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation. 	Réhabilitation de la garantie initiale (SODEFOR) ; Mise en demeure de 3 à 6 mois pour régularisation. Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
22	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	033/03		050/20	219.220	Mai-Ndombe/Oshwe	Superposition avec Groupe Service CCF 010/20	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Concession réattribuée mais non révisée conformément à la réglementation ; - Superposition des titres entre la société KFBS et Groupe Service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation ; 	Réhabilitation de la garantie initiale (SODEFOR) ; Mise en demeure de 3 à 6 mois pour régularisation. Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.

(Suite)

17

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
23	TRADELINK	019/05		015/20	288.978	Tshopo/ Isangi-Opala		<ul style="list-style-type: none"> Contrat attribué dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ ; Contrat suspendu par l'arrêté n° 008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/21 du 08 décembre 2021 portant suspension des contrats des concessions forestières de conservation, dans l'attente des résultats de la revue légale ; Non-paiement du cautionnement ; Non-paiement de la taxe de superficie. 		<ul style="list-style-type: none"> Restituer le contrat pour cause de dépassement de la superficie légalement attribuable à un seul tenant, en violation des dispositions du Code Forestier (article 82, alinéa 2) et du Décret 011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation (article 23).
24	TRADELINK	031/05		014/20	256.562	Tshopo/ Basoko		<ul style="list-style-type: none"> Contrat attribué dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ ; Contrat suspendu par l'arrêté n° 008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/21 du 08 décembre 2021 portant suspension des contrats des concessions forestières de conservation, dans l'attente des résultats de la revue légale ; Non-paiement du cautionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> Restituer le contrat pour cause de dépassement de la superficie légalement attribuable à un seul tenant, en violation des dispositions du Code Forestier (article 82, alinéa 2) et du Décret 011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation (article 23).

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
25	TRADELINK	025/97		011/20	237.483	Tshuapa/ Befale		<ul style="list-style-type: none"> - Contrat attribué dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ ; - Contrat suspendu par l'arrêté n° 008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/21 du 08 décembre 2021 portant suspension des contrats des concessions forestières de conservation, dans l'attente des résultats de la revue légale ; - Non-paiement du cautionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Résiliation du contrat pour cause de dépassement de la superficie légalement attribuable à un seul tenant, en violation des dispositions du Code Forestier (article 82, alinéa 2) et du Décret 011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation (article 23).
26	TRADELINK	028/94		010/20	242.495	Tshuapa/ Befale		<ul style="list-style-type: none"> - Contrat attribué dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ ; - Contrat suspendu par l'arrêté n° 008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/21 du 08 décembre 2021 portant suspension des contrats des concessions forestières de conservation, dans l'attente des résultats de la revue légale ; - Non-paiement du cautionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Résiliation du contrat pour cause de dépassement de la superficie légalement attribuable à un seul tenant, en violation des dispositions du Code Forestier (article 82, alinéa 2) et du Décret 011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation (article 23).

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
27	TRADELINK	029/94		012/20	140.814	Tshuapa/ Befale		<ul style="list-style-type: none"> - Contrat attribué dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ ; - Contrat suspendu par l'arrêté n° 008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/21 du 08 décembre 2021 portant suspension des contrats des concessions forestières de conservation, dans l'attente des résultats de la revue légale ; - Non-paiement du cautionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Restitution du contrat pour cause de dépassement de la superficie légalement attribuable à un seul tenant, en violation des dispositions du Code Forestier (article 82, alinéa 2) et du Décret 011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation (article 23).
28	TRADELINK	015/05		013/20	210.043	Tshuapa/ Boende		<ul style="list-style-type: none"> - Contrat attribué dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ ; - Contrat suspendu par l'arrêté n° 008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/21 du 08 décembre 2021 portant suspension des contrats des concessions forestières de conservation, dans l'attente des résultats de la revue légale ; - Non-paiement du cautionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Restitution du contrat pour cause de dépassement de la superficie légalement attribuable à un seul tenant, en violation des dispositions du Code Forestier (article 82, alinéa 2) et du Décret 011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation (article 23).

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
29	BOOMING GREEN	007/95	026/11		291.665	Mongala/ Tshaupa/ Bongandanga /Djolu		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition régulière de la concession mais absence des arrêtés provinciaux d'approbation du plan d'aménagement ; - Absence de paiement de la taxe de superficie (2018 Mongala, 2018 et 2022 pour la Tshuapa). 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des taxes de superficie non payées assorti des amendes transactionnelles. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat. Recommandation particulière : nécessité d'une descente sur terrain pour vérifier le CLIP 2.
30	BOOMING GREEN	026/04	027/11		212.868	Mongala/ Tshuapa/Bongandanga/Djolu		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition régulière de la concession mais absence des arrêtés provinciaux d'approbation du plan d'aménagement ; - Absence de l'attestation fiscale ; - Absence de paiement de la taxe de superficie (2018 Mongala, 2018 et 2021 pour Tshuapa). 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des taxes de superficie non payées assorti des amendes transactionnelles. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat. Recommandation particulière : nécessité d'une descente sur terrain pour vérifier le CLIP.
31	BOOMING GREEN	001/98	053/14		252.034	Tshopo/Yahuma		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition régulière de la concession mais absence des arrêtés provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des taxes de superficie non payées assorti des amendes transactionnelles. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008

(Suite)

² CLIP : Consentement Libre et Informé au Préalable des communautés locales et/ou Peuples Autochtones.

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
32	BOOMING GREEN	003/98	054/14		212.157	Tshopo/Yahu ma		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition régulière de la concession mais absence des arrêtés provinciaux d'approbation du plan d'aménagement ; - Absence de paiement de la taxe de superficie de la partie située dans la province de la Tshopo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des taxes de superficie non payées assorti des amendes transactionnelles. 	<p>Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p> <p>Recommandation particulière : nécessité d'une descente sur terrain pour vérifier le CLIP.</p>
33	ETS KITENGE LOLA	002/04	015/18		215.615	Tshopo/Baso ko		<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une unité de transformation propre à l'entreprise ; - Présence d'un partenariat de sous-traitance de l'unité de transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> - La société doit avoir sa propre unité de transformation et son propre personnel. 	<p>Validation avec recommandations particulières de la commission.</p>
34	Bakri Bois Corporation « BBC »	045/04	004/11		229.476	Equateur/ Ingende		<ul style="list-style-type: none"> - Le concessionnaire est en ordre avec la totalité des documents exigés par la commission. 		<p>Validation du contrat avec les félicitations de la Commission.</p>

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

(Suite)

RK

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
35	LA FORESTIERE Sarl	002/92	001/11		114.300	Tshopo/ Batwasende	Conflit avec KL 006/18	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat résilié et réattribué à Kitenge Lola; - Absence de la notification de mise en demeure; - Existence de la notification de résiliation; - Absence de paiement des taxes de superficie; - Absence de plan d'aménagement dans le délai réglementaire. 		Le Conseil d'Etat a rétabli les contrats de KL A travers son Arrêt sous RA 460 du 17 février 2023. (Cfr Annexe)
36	LA FORESTIERE Sarl	003/92	002/11		140.224	Tshopo/ Banalia	Conflit avec KL 007/18	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat résilié et réattribué à Kitenge Lola; - Absence de la notification de mise en demeure; - Existence de la notification de résiliation; - Absence de paiement des taxes de superficie; - Absence du plan d'aménagement dans le délai réglementaire. 		Le Conseil d'Etat a rétabli les contrats de KL A travers son Arrêt sous RA 460 du 17 février 2023. (Cfr Annexe)
37	LA FORESTIERE Sarl	002/93	003/11		220.861	Tshopo/ Batfw asende	Conflit avec CFT 005/18	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat résilié et réattribué à CFT; - Absence de la notification de mise en demeure; - Existence de la notification de résiliation; - Absence de paiement des taxes de superficie; 		Le Conseil d'Etat a rétabli les contrats de KL A travers son Arrêt sous RA 460 du 17 février 2023. (Cfr Annexe)

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
38	Ets KITENGE LOLA	002/92	006/18		114,718	Tshopo/ Batwasende	Conflit avec LA FORESTIERE 001/11	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du plan d'aménagement dans le délai réglementaire. - Absence de la notification de mise en demeure ; - Absence de l'unité de transformation propre, - Présence d'un partenariat de sous-traitance. 		Le Conseil d'Etat a rétabli les contrats de KL A travers son Arrêt sous RA 460 du 17 février 2023. (Cfr Annexe)
39	Ets KITENGE LOLA	003/92	007/18		140,224	Tshopo/ Banalia	Conflit avec LA FORESTIERE 002/11	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la notification de mise en demeure ; - Absence de l'unité de transformation propre, - Présence d'un partenariat de sous-traitance. 		Le Conseil d'Etat a rétabli les contrats de KL A travers son Arrêt sous RA 460 du 17 février 2023. (Cfr Annexe)
40	COMPAGNIE FORESTIERE ET DE TRANSFORMATION "CFT"	002/93	005/18		220,861	Tshopo/ Batwasende	Conflit avec LA FORESTIERE 003/11	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la notification de mise en demeure ; - Existence de l'arrêté de résiliation ; - Absence des preuves d'embauche d'employés locaux. 		Résiliation du contrat et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.
41	COMPAGNIE FORESTIERE ET DE TRANSFORMATION "CFT"	018/03	047/11		245,308	Tshopo/ Ubundu		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'arrêté d'autorisation de la cession ; - Absence du projet d'acte de cession ; - Absence des preuves d'embauche d'employés locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'arrêté d'autorisation d'échange ; - Obligation de payer la taxe de superficie pour l'année 2022. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépasse ce délai, la concession

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
42	FORABOLA	005/03	015/11		217.928	Equateur/ Lukolela		- Non-paiement de la taxe de superficie de l'année 2022.		sera récupérée par l'Etat.
43	FORABOLA	023/03	036/11		182.751	Mongala/ Lisala				Validation du contrat.
44	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER "SODEFOR"	011/03	042/11		294.301	Tshopo/ Basoko- Banalia- Isangi				Validation du contrat.
45	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER "SODEFOR"	010/03	064/14		262.469	Tshopo/ Yahuma- Basoko				Validation du contrat
46	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER "SODEFOR"	028/03	039/11		253.570	Mai-Ndombe/ Oshwe				Validation du contrat
47	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER "SODEFOR"	020/03	037/11		218.868	Tshopo/ Basoko				Validation du contrat
48	SOCIETE INDUSTRIELLE ET FORESTIERE DU CONGO "SIFORCO"	018/00	040/11		298.812	Mai-Ndombe/ Yumbi- Mushie- Inongo	En processus de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> - Société en liquidation depuis 2021, donc ne dispose pas d'employés locaux ; - Absence du rapport annuel de fonctionnalité de l'unité de transformation ; - Absence de paiement de la taxe de superficie 2021 et 2022 ; - Absence de preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe 2021 et 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de paiement des taxes non payées 2021 et 2022 avec amendes transactionnelles. 	Résiliation du contrat et retour de la concession dans le domaine privé de l'Etat en vue de sa réattribution.

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
49	SOCIETE COMMERCIALE DE TRANSPORT ET DES PORTS "SCTP" SA	004/91	055/14		121.214	Mai-Ndombe/Oshwe		<ul style="list-style-type: none"> - Entreprisse publique transformée en société commerciale ; - Absence du plan d'aménagement valide ; - Absence du document des clauses sociales valide ; - Absence des permis de coupe à cause du manque d'éléments constitutifs du dossier de la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire un plan d'aménagement et les clauses y relatives ; - La société doit se conformer à la procédure de demande des permis de coupe. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
50	COMPAGNIE DE BOIS "CB"	018/95	021/11		148.018	Mai-Ndombe/Oshwe	Superposition avec Booming Green CCF 001/19	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du document de plan d'aménagement valide ; - Absence du Rapport annuel prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation ; - Absence de paiement des taxes de superficie et des permis de coupe ; - Absence du document des accords des clauses sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des taxes de superficie et des permis de coupe assorti des amendes transactionnelles ; - Obligation de produire l'accord des clauses sociales ; 	Réhabilitation du contrat avec une mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
51	SOCIETE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE BOIS AU CONGO "SCIBOIS"	093/03	020/11		234.862	Equateur/Lukolela-Bikoro		<ul style="list-style-type: none"> - Absence du rapport annuel de fonctionnalité de l'unité de transformation ; - Absence du document des 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation ; 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
52	LA FORESTIERE DU LAC "FOLAC"	024/05	048/12		222.829	Mai-Ndombe/ Inongo-Kutu		- Absence du rapport annuel de fonctionnalité de l'unité de transformation.	- Obligation de produire le rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
53	BEGO-CONGO	021/04	022/11		94.453	Tshopo/ Ubundu		- Le concessionnaire est en ordre avec la totalité des documents exigés par la commission.		Validation du contrat avec les félicitations de la Commission.
54	MEGABOIS	088/03	017/11		135.510	Equateur/ Bolomba	En conflit avec COKIBAFODE CCF 002/20	- Contrat résilié sans respect de la procédure ; - Absence du document de plan d'aménagement ; - Absence de paiement de la taxe sur le permis de coupe ; - Absence du document des accords des clauses sociales.	- Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Obligation de paiement des taxes de superficie et sur les permis de coupe ; - Obligation de produire le document des accords des clauses sociales.	Réhabilitation du contrat avec une mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
55	SEFOCO	028/98	016/11		175.231	Equateur/ Bolomba	En conflit avec COKIBAFODE CCF 001/20	- Contrat résilié sans respect de la procédure ; - Absence du document de plan d'aménagement et du document des accords des clauses sociales y relatifs.	- Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Obligation de paiement des taxes de superficie et sur les permis de coupe ;	Réhabilitation du contrat avec une mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession

(Suite)

27

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
56	SEFOCO	008/93	023/11		242.999	Equateur/ Bolomba	En conflit avec FIFOR CCF 010/18	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat résilié sans respect de la procédure ; Absence du document de plan d'aménagement et du document des accords des clauses sociales y relatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Obligation de paiement des taxes de superficie et sur les permis de coupe ; - Obligation de produire le document des accords des clauses sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
57	Ets MOTEMA	036/03	024/11		179.473	Equateur/ Ingende		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'unité de transformation par suite de la cessation du partenariat avec la société JFCO ; - Absence des preuves de paiement de la taxe 2022 ; - Demande de migration de la production permanente à la conservation ; - Existence d'un accord-cadre avec le MEDD, respect de signature d'une concession de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'installer une unité de transformation autonome ; - Obligation de paiement de la taxe de superficie 2022 ; - Obligation de respect de la procédure pour la migration des concessions de production à la conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
58	Ets MOTEMA	037/03	025/11		210.247	Equateur/ Tshuapa/ Ingende-Monkoto		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'unité de transformation par suite de la cessation du partenariat avec la société IFCO ; - Absence des preuves de paiement de la taxe 2022 ; - Demande de migration de la production permanente à la conservation ; - Existence d'un accord-cadre avec le MEDD, respect de signature d'une concession de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'installer une unité de transformation autonome ; - Obligation de paiement de la taxe de superficie 2022 ; - Obligation de respect de la procédure pour la migration des concessions de production à la conservation. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
59	INDUSTRIE FORESTIERE AU CONGO "IFCO"	034/05	009/11		251.234	Tshuapa/ Befale		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la déclaration des deux parties. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire la déclaration des deux parties. 	Validation du contrat avec recommandations particulières.
60	INDUSTRIE FORESTIERE AU CONGO "IFCO"	033/05	018/11		205.608	Tshopo/ Batwasende		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la déclaration des deux parties. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire la déclaration des deux parties. 	Validation du contrat avec recommandations particulières.
61	FODECO	003/03	003/15		261.041	Tshopo/ Basoko		<ul style="list-style-type: none"> - Absence du plan d'aménagement ; - Absence de paiement des taxes de superficie (2020) ; - Absence de l'unité de transformations ; - Absence des accords des clauses sociales. 		Résiliation du contrat pour violation de l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 fixant les modèles des contrats des concessions d'exploitation des produits forestiers et des cahiers des charges y afférent ³ .

(Suite)

³ Article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 fixant les modèles des contrats des concessions d'exploitation des produits forestiers et des cahiers des charges y afférent : En cas de non respect par le concessionnaire de l'une des quelconques clauses du présent contrat et/ou du cahier des charges et après une mise en demeure assortie d'un délai ne dépassant pas 3 mois, l'autorité concédante prescrit toutes mesures conservatoires destinées à assurer le respect des dispositions du présent contrat et du cahier des charges. Le contrat est résilié notamment dans l'un des cas ci-après : 1. Le non-paiement des taxes et redevances liées à l'exploitation de la concession, après expiration des délais légaux de mise en demeure ; 2. Le défaut d'élaboration et d'approbation du plan d'aménagement de la concession dans les délais légaux

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
62	LA SOCIETE LA MILLENAIRE FORESTIERE Sarl "SOMIFOR"	027/03	002/15		186.602	Equateur/Bikoro		<ul style="list-style-type: none"> - Absence du document du plan d'aménagement ; - Absence de l'unité de transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Obligation de posséder une unité de transformation. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
63	LA SOCIETE LA MILLENAIRE FORESTIERE Sarl "SOMIFOR"	033/03	001/15		201.564	Tshuapa/ Monkoto		<ul style="list-style-type: none"> - Absence des preuves de paiement des taxes de superficie et permis de coupe ; - Absence du document du plan d'aménagement. 		Résiliation du contrat avec paiement des arriérés des taxes et amendes transactionnelles.
64	COMPAGNIE FORESTIERE DE L'EQUATEUR "CFE"	032/96	001/16		127.300	Mongala/Lisala		<ul style="list-style-type: none"> - Absence du plan d'aménagement ; - Absence de l'unité de transformation ; - Absence des preuves de paiement des taxes et redevances ; - Inactivité depuis l'acquisition du contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation. 	Résiliation du contrat avec paiement des taxes suivis des amendes transactions.
65	MAISON NBK SERVICE	042/05	011/11		13.925	Kasai Central/Demba		<ul style="list-style-type: none"> - Résiliation en violation de la procédure ; - Absence du plan d'aménagement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Obligation de paiement des taxes de 	Régularisation du contrat suivi d'une Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à

conformément à l'article 10 ci-dessus ; 3. L'exploitation du bois d'œuvre en dehors du périmètre autorisé ; 4. La commission de tout acte ou tentative d'acte de corruption, de dol ou de violence dûment constatés ; 5. La violation répétée, après mise en demeure conformément au point 1, d'obligations sociales et environnementales découlant du présent contrat et du cahier des charges. L'état de cessation de paiement du concessionnaire constitue une cause de déchéance et entraîne la résiliation du contrat.

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
66	MAISON NBR SERVICE	041/05	049/14		79.730	Mai-Ndombe/ Mushie		<ul style="list-style-type: none"> - Absence du plan d'aménagement ; - Absence de paiement de la taxe de superficie (2018, 2019, 2020, 2021) ; - Absence des preuves de paiement sur les permis de coupe sur les permis de coupe (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) ; - Absence du rapport annuel de fonctionnalité de l'unité de transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le plan d'aménagement ; - Obligation de paiement des taxes de superficie ainsi que sur les permis de coupe avec amendes transactionnelles ; - Obligation de produire le rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
67	ECOSYSTEM RESTORATION ASSOCIATION "ERA"	014/84		Sans numéro	299.640	Mai-Ndombe/ Inongo				Validation du contrat avec les félicitations de la commission.
68	SOMICONGO FOREST CONSERVATION Sarl	034/97		052/14	294.014	Mai-Ndombe/ Inongo		<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité en rapport avec l'arrêté d'homologation ; - Non-conformité en rapport avec la 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de 	Validation du contrat avec recommandations particulières et paiement des taxes avec

(Handwritten signatures and initials)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
69	SOCIETE RENEWABLE SOLUTION "RESO"	019/05		060/20	248.318	Tshopo/ Isangi		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la lettre de requête ; - Absence du document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts ; - Absence de l'Autorisation de la reconnaissance forestière ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de présenter la lettre de requête ; - Obligation de produire un document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts ; - Obligation d'obtenir l'Autorisation de la reconnaissance forestière ; 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
70	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS" KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	029/03	063/14	045/20	288,452	Mai-Ndombe/ Oshwe		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la notification d'acceptation de l'offre technique et financière ; - Absence du document de plan d'aménagement et tous les documents y relatifs ; - Absence des taxes et du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire la notification d'acceptation de l'offre technique et financière ; - Obligation de produire un document de plan d'aménagement et tous les documents y relatifs ; - Obligation de paiement des taxes et du cautionnement. 	<p>Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
71	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS" BASED SOLUTION "KFBS"	032/03	045/11	046/20	292.283	Mati-Ndombe/ Equateur/ Inongo-Bikoro		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; - Absence de l'arrêté d'homologation ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de produire un document du montage financier ; - Obligation d'obtenir le CLIP des communautés ; - Obligation d'obtenir l'arrêté d'homologation ; - Obligation de payer le cautionnement. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
72	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	007/03	057/14	047/20	110.668	Equateur/ Bolomba		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Obligation de produire le PDD ; 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.

(Suite)

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
73	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	026/03	065/14	048/20	218,927	Mati-Ndombe/ Equateur/ Inongo- Lukolela		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; - Absence du document du CLIP ; - Absence de l'arrêté d'homologation ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire un document du montage financier ; - Obligation d'obtenir le CLIP des communautés ; - Obligation d'obtenir l'arrêté d'homologation ; - Obligation de produire le document des clauses sociales ; - Obligation de payer le cautionnement. 	<p>Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>

Handwritten signatures and initials in blue ink are present in the right margin of the page, including a large signature at the top right and several smaller initials and signatures below it.

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
74	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	031/03	034/11	051/20	191.913	Mai-Ndombe/ Oshwe		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; - Absence du document des clauses sociales ; - Absence de l'arrêté d'homologation ; - Absence du document des clauses sociales ; - Absence patiemment du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de bois à la production ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de produire un document du montage financier ; - Obligation de produire un document des clauses sociales ; - Obligation d'obtenir l'arrêté d'homologation ; - Obligation de produire le document des clauses sociales ; - Obligation de payer le cautionnement. 	<p>Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>
75	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	064/00	038/11	052/20	211.238	Mai-Ndombe/ Oshwe		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de bois à la production ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production 	<p>Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>

(Suite)

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'M/D' and 'M/D'.

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
76	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	021/00	035/11	053/20	213.983	Mai-Ndombe/ Kutu		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; - Absence de l'arrêté d'homologation ; - Absence du document des clauses sociales ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - permanente en conservation ; - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de produire un document du montage financier ; - Obligation d'obtenir l'arrêté d'homologation ; - Obligation de produire le document des clauses sociales ; - Obligation de payer le cautionnement.. 	<p>Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.</p>

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
77	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	008/03	043/11	054/20	150.703	Mongala/ Lisala		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; - Absence de l'arrêté d'homologation ; - Absence du document des clauses sociales ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de bois à la production ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de produire un document du montage financier ; - Obligation d'obtenir l'arrêté d'homologation ; - Obligation de produire le document des clauses sociales ; - Obligation de payer le cautionnement. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
78	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	012/03	058/14	055/20	286.752	Equateur/ Sud-Ubangi/ Bomongo- Kungu		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de bois à la production ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
79	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	015/03	059/14	056/20	288.652	Tshopo/ Isangi- Yahuma		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document du montage financier ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de produire un document du montage financier ; - Obligation de produire le document des clauses sociales ; - Obligation de payer le cautionnement. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
80	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	013/03	064/14	057/20	156.757	Equateur/ Bolomba		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation).

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulières	Propositions des décisions
81	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	019/03	061/14	058/20	238.297	Mai-Ndombe/ Kutu		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du document de CLIP ; - Absence des accords des clauses sociales ; - Absence du document du montage financier ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Obligation de produire le document d'accord des clauses sociales ; - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de payer le cautionnement. 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat.
82	KONGO FOREST BASED SOLUTION "KFBS"	024/03	062/14	059/20	72.378	Mai-Ndombe/ Oshwe		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la procédure de migration d'une concession de production permanente en conservation ; - Absence du PDD mais présence du plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre légal relatif à la migration d'une concession de production de bois à la conservation ; - Obligation de respecter la procédure de migration d'une 	Mise en demeure de 3 mois pour régularisation (conformément à l'article 23 de l'arrêté ministériel 028/2008 portant modèle de contrat de concession forestière d'exploitation). Dépassé

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

(Suite)

N°	SOCIETE	GA	CCF	CCC	Superficie (Ha)	Province/ Territoire	Situation actuelle	Constats/Observations	Recommandations Particulieres	Propositions des décisions
								<ul style="list-style-type: none"> - d'aménagement pour l'exploitation forestières ; - Absence du CLIP ; - Absence des accords des clauses sociales ; - Absence du document du montage financier ; - Absence paiement du cautionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - concession de production permanente en conservation ; - Obligation d'obtenir le CLIP des communautés ; - Obligation de produire le document d'accord des clauses sociales ; - Obligation de produire le PDD ; - Obligation de payer le cautionnement. 	ce délai, la concession sera récupérée par l'Etat. 

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

(Suite)

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

IV. CALENDRIER DES PROCHAINES ETAPES DU TRAVAIL

Afin de pouvoir faire le point sur l'avancement des travaux en cours, le tableau suivant offre une liste des étapes techniques et administratives qui semblent devoir être franchi pour boucler les travaux de la Ré-visitation des titres forestiers.

N°	Etapes	Jours	Dates (à remplir)
2	Transmission du Rapport Provisoire au Cabinet MEDD, accompagné d'un projet de note circulaire sur les résultats provisoires, ayant en annexe les listes des concessions industrielles et de conservation, telles que traitées et classées par la Commission.	1	
3	Approbation du rapport par le Ministre pour l'envoi des notifications aux concessionnaires	3	
4	Notification des décisions provisoires de la Commission aux concessionnaires avec éventuelle demande d'informations supplémentaires et signification de la possibilité du recours et du délai y afférent	5	
5	Délai de 14 jours après notification laissé aux concessionnaires qui s'estiment lésés pour la présentation de leurs recours	1	
	Mise à disposition du Rapport et requête d'avis au Conseil Consultatif National des Forêts pour information publique	1	
6	Traitement des recours	15	
7	Préparation par le Cabinet des dossiers des recours et leur transmission à la Commission	2	
8	Examen et, le cas échéant, prise en compte des vues exprimées au cours de la consultation publique	2	
9	Inventaire des recours reçus par la Commission et leur classement par typologie	1	
10	Traitement des recours et formulation des délibérations de la Commission	9	
11	Rédaction du Rapport final et proposition d'un projet d'arrêté portant résultats des travaux de la Commission pour éventuelle soumission au Conseil des Ministres	3	
12	Transmission du Rapport final, dossiers y afférents et projet d'une note circulaire de publication des résultats définitifs au Cabinet MEDD	1	
13	Présentation du Rapport au Conseil des Ministres	1	
14	Publication des résultats de la Commission au Journal Officiel		
15	Suivi et évaluation 12 mois après la publication des résultats définitifs		
Nombre total de jours de travail		45	

V. DIFFICULTES RENCONTREES

- Mise à la disposition des fonds tardifs avec un taux de décaissement de 25% ;
- Temps imparti insuffisants.
- Non-respect par les concessionnaires du temps imparti pour la collecte des données à travers les entretiens libres

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cet exercice, la Commission de Ré-visitation se félicite d'avoir rempli l'essentiel des objectifs retenus pour la ré-visitation de tous titres forestiers octroyés en République Démocratique du Congo.

En effet, au vu des difficultés rencontrées pour recevoir certains concessionnaires qui n'ont pas manifesté la volonté de rencontrer la Commission, cette dernière a jugé bon d'assimiler leurs contrats aux contrats proposés à la résiliation en vue de les contraindre à venir fournir les données de leurs concessions durant la période prévue pour les recours. A défaut des recours, leurs contrats devront être résiliés définitivement. C'est le cas notamment FIFOR et surtout de la société KMS « Kanaka » qui possède plusieurs titres forestiers de conservation couvrant une grande superficie du territoire national, mais non répertoriés par l'Administration forestière.

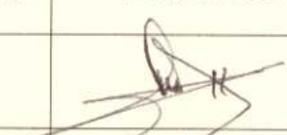
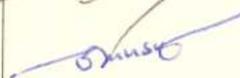
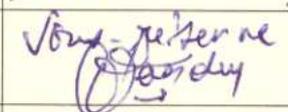
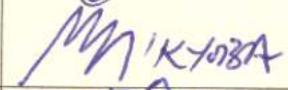
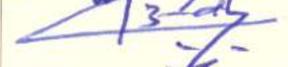
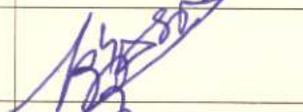
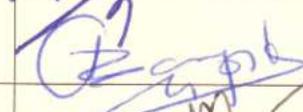
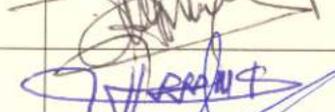
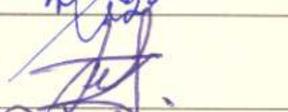
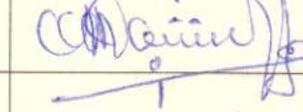
Ainsi, après la clôture des activités de cette étape, la Commission formule les recommandations ci-après :

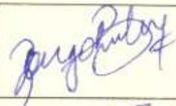
1. Descente sur terrain pour certifier les déclarations des certains concessionnaires identifier à problème.
2. Correspondance des termes utilisés dans le cadre légal pour la conservation avec les différents documents délivrés aux concessionnaires ;
3. Mise en place du cadre légal sur les concessions de conservation ;
4. Organisation des Etats généraux des forêts ;
5. Résolution du conflit de compétence entre les administrations Centrale et Provinciale des forêts sur le paiement de la redevance de superficie ;
6. Mutation de la Commission à un Comité de suivi permanent des recommandations formulées. *my*

Fait à Kinshasa, le 28 FEV 2023

Me Eve BAZAIBA MASUDI

LES SIGNATAIRES

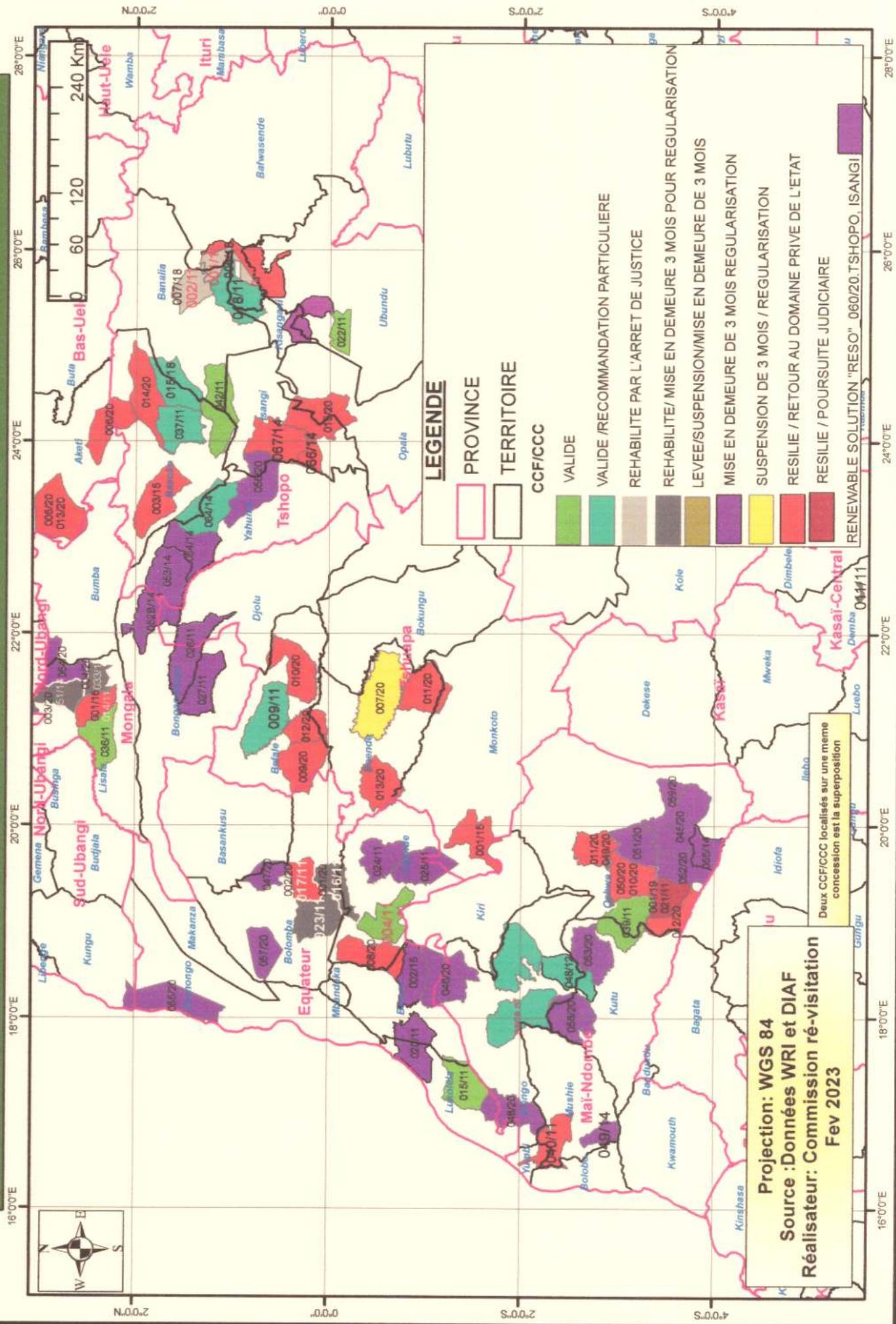
N°	NOM ET POSTNOM	INSTITUTIONS/ DIRECTION	FONCTIONS	SIGNATURE
1	Théodore MIFUBA MUNGUL	CCV	Membre	
2	Pépé DUNGU NTEKE	DGF	Membre	
3	Guy LANDU BIKEMBO	DGF	Membre	
4	MAPENZI M'KYOBA MAPAIX	DAF	Membre	
5	Jean Paul LUBULA	DIAF	Membre	
6	Ducan NZUNDU KAYATA	DCF	Membre	
7	Pierre KABANGU MUKUNDJI	DCF	Membre	
8	Carmel BAMPILE MBUYI	Ministère de l'Environnement (Conseillère Juridique)	Membre	
9	Cédric NGINDU BIDUAYA	Ministère de l'Environnement (Conseiller Financier)	Membre	
10	Type WOMBI BIYELA DILINGI	Ministère de l'Environnement (Conseiller Forêt)	Membre	
11	Blanchard TOMBO SEFU	Ministère de l'Environnement (Expert Pool Juridique)	Membre	
12	Parfait Didier KABONGO	Ministère de l'Environnement (Expert Pool Juridique)	Membre	
13	Pascal-Gauthier LUKUSA MUKENDI	Ministère de l'Environnement (Expert)	Membre	
14	Indrix MANGALA KATINDA	Min. Développement Rural	Membre	
15	Pétronelle IYEFA M. WESSA	Min. de l'Aménagement du Territ	Membre	
16	Bob KADIMA NKONGOLO	Min. des Affaires Foncières	Membre	
17	René ABEDI SENG	Secrétariat Général/EDD	Membre	

18	Frédéric DJENGO BOSULU	DGFor	Membre	
19	Maurice MATANDA	DGFor	Membre	
20	Richard NGOIE CITAMBA	Min. Intérieur et Sécurité	Membre	
21	Roger KOLA GONZE	Primature	Membre	
22	Delly TSHIOMA KATATA	Présidence de la République	Membre	
23	Yves KITUMBA LUBADA	Ministère de l'Environnement	Coordonnateur	

ANNEXES :

1. Fiches d'analyse et collecte des données ;
2. Invitations envoyées aux concessionnaires ;
3. Carte des concessions ayant fait l'objet de collecte et d'analyse des données. *M*

Carte de géo-localisation des titres forestiers (exploitation et conservation) re-vistés par la Commission de Ré-vistation en RDC



Fiches de collecte des données

Fiches de collecte des données

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	BOOMING GREEN				
N°GA	018/95				
N° Contrat	001/19				
Province	MAI-NDOMBE				
Territoire	OSHWE				
Adresse Physique	N° 11, Avenue Dracenas, Immeuble Volonté, Appartement 3C, Kinshasa/Gombe				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION	- Lettre de demande		AUTRES(Résiliation-réattribution) - Notification mise en demeureX - Notification arrêté de résiliationX - Arrêté de résiliationX (CCF 021/11) - Arrêté de réattribution (contrat) Observations : A fournir dans les 48 heures.
			- Attestation fiscale		
			- Déclaration de deux parties		
			- Projet de l'acte de cession		
			- Arrêté d'autorisation de cession		

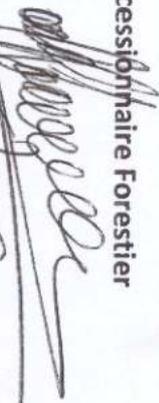
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	Pas de notification, mais lettre du Premier Ministre autorisant la réattribution

2. L'aménagement des concessions.	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	de cette concession
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour deux communautés
		Document du plan d'aménagement.	---	Processus en cours
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Notification de validation du plan d'aménagement.	---	Idem
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	---	Idem
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	---	Idem
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2021	Les preuves de paiement des redevances de superficie 2020 et 2022 sont absentes.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du	- Code forestier ;	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	Bien que payer, le permis n'a pas été délivré
		Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	

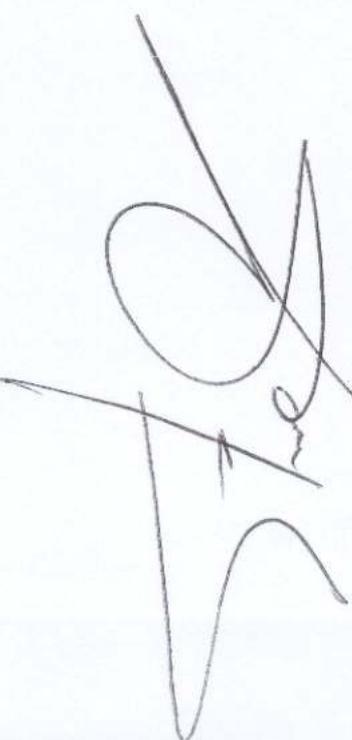
Territoire National.	- Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	---	Non début de l'exploitation
		Nombre d'employés locaux utilisés	227 agents	

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


 Stéphane
 KIMBA
 SBA,

Le Coordonnateur de la Commission



02

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT		
N°GA	028/98		
N° Contrat	001/20		
Province	EQUATEUR		
Territoire	BOLOMBA		
Adresse Physique	Avenue Mboto n° 1, Quartier Kinkole Pêcheur, Réf. : Port Bonbon Kin, Commune de N'sele/Contact : +243850461728, +243813335922		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	<p>CESSION : (Long Xin-CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande <input checked="" type="checkbox"/> - Attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> - Déclaration de deux parties <input checked="" type="checkbox"/> - Projet de l'acte de cession <input checked="" type="checkbox"/> - Arrêté d'autorisation de cession <input checked="" type="checkbox"/> 	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	<input checked="" type="checkbox"/>
			Observations
			Cfr. SEFOCO




		- Arrêté 028 ;			
		- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK	
			Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Bonyanga
2. L'aménagement des concessions.		- Code forestier ;	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
		- Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
			Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2021 et 2022	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).		- Code forestier ;	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	
		- Arrêté 066.			

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	X X 0 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


 WANQ'ELCAL


Le Coordonnateur de la Commission


 Dolly ISHIONA KATATA
 Conseiller / Président de la Commission

03

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT				
N°GA	088/03				
N° Contrat	002/20				
Province	EQUATEUR				
Territoire	BOLOMBA				
Adresse Physique	Avenue Mboto n° 1, Quartier Kinkole Pécheur, Réf. : Port Bonbon Kin, Commune de N'sele/Contact : +243850461728, +243813335922				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION : (Long Xin-CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT)			AUTRES : Vérifier résiliation (procédure). - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)
		- Lettre de demande	X		
		- Attestation fiscale	X		
		- Déclaration de deux parties	OK		
		- Projet de l'acte de cession	OK		
- Arrêté d'autorisation de cession	OK				

		Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations	
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	Cf. MEGABOIS	




		- Arrêté 028 ;			
		- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK	
			Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté LINGOYI
2. L'aménagement des concessions.		- Code forestier ;	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
		- Arrêté 034.			
			Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).		- Code forestier ;	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2021 et 2022	
		- Arrêté 066.			
			Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	




4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	X X	0 agent

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


WANGIRELA
DQ

Le Coordonnateur de la Commission


Delly ISHOMA KATAT #
Conseiller / Présidence

04

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT				
N°GA	033/04				
N° Contrat	003/20				
Province	MONGALA				
Territoire	LISALA				
Adresse Physique	Avenue Mboto n° 1, Quartier Kinkole Pêcheur, Réf. : Port Bonbon Kin, Commune de N'sele/Contact : +243850461728, +243813335922				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION : (Long Xin-CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT) - Lettre de demande <input checked="" type="checkbox"/> - Attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> - Déclaration de deux parties <input checked="" type="checkbox"/> - Projet de l'acte de cession <input checked="" type="checkbox"/> - Arrêté d'autorisation de cession <input checked="" type="checkbox"/>			AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	Cf. SICOBOIS

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Mondunga.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	X	A fournir
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	A fournir

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	A fournir
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	A fournir
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ;	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
	- Arrêté 023 ;	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
	- Arrêté 072.	Nombre d'employés locaux utilisés	187 agents	Preuve à fournir

Fait à Kinshasa, le 18/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


 MANSTROCK
 KEMAR

Le Coordonnateur de la Commission


 YRS KINSHASA

05

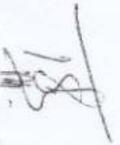
FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT		
N°GA	032/04		
N° Contrat	004/20		
Province	MONGALA		
Territoire	LISALA		
Adresse Physique	Avenue Mboto n° 1, Quartier Kinkole Pêcheur, Réf. : Port Bonbon Kin, Commune de N'sele/Contact : +243850461728, +243813335922		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION : (Long Xin-CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT)	
		- Lettre de demande	X
		- Attestation fiscale	X
		- Déclaration de deux parties	OK
		- Projet de l'acte de cession	OK
- Arrêté d'autorisation de cession	OK		
		AUTRES :	
		- Notification mise en demeure	
		- Notification arrêté de résiliation	
		- Arrêté de résiliation	
		- Arrêté de réattribution (contrat)	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X
			Observations
			Cfr. SICOBOIS




	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestiere. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Mondunga.
		Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement. Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2021	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	




4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ;	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
	- Arrêté 023 ;	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
	- Arrêté 072.	Nombre d'employés locaux utilisés	0 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


 MARLETICAR
 DG.

Le Coordonnateur de la Commission


 DELLY ISHIOMA KATATA
 Conseiller Préféré

06

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT		
N°GA	001/04		
N° Contrat	008/20		
Province	EQUATEUR		
Territoire	BIKORO-INGENDE		
Adresse Physique	Avenue Mboto n° 1, Quartier Kinkole Pêcheur, Réf. : Port Bonbon Kin, Commune de N'sele/Contact : +243850461728, +243813335922		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION : (Long Xin-CONGO KING BAISHENG FORESTRY DEVELOPMENT) - Lettre de demande <input checked="" type="checkbox"/> X - Attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> X - Déclaration de deux parties <input checked="" type="checkbox"/> OK - Projet de l'acte de cession <input checked="" type="checkbox"/> OK - Arrêté d'autorisation de cession <input checked="" type="checkbox"/> OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente

Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	<input checked="" type="checkbox"/> X	Cfr. ITB




	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Lifumba
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2021 et 2022	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	




4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	0 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


WANGYIACHA
DG

Le Coordonnateur de la Commission


Dolly ISHIONA KATA
Conseiller Prévisionnel

07

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT				
N°GA	002/89				
N° Contrat	005/20				
Province	TSHOPO				
Territoire	AKETI				
Adresse Physique	Avenue Ndomba Za Nzambi n° 2, Quartier ville haute, commune et ville de Matadi, Province du Kongo-Central, Succursale : Domaine Kimpoko, Port Massamba/Contact : +243858331206, +243897126770				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION (ETS LA MERVEILLE-CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT			AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)
		- Lettre de demande	X		
		- Attestation fiscale	X		
		- Déclaration de deux parties	X		
		- Projet de l'acte de cession	X		
- Arrêté d'autorisation de cession	OK				
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente					
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations	




1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.		Cfr SIFORCO/Superposition de deux titres sur la même concession/Groupe Service.
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	X	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.		X
		Notification de validation du plan d'aménagement.		X
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.		X
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).		X
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)		X
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.		X




4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072. 	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	X	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



WATUF ROCK

DF

Le Coordonnateur de la Commission



Delly ISHIONA KATANA
Conseiller / Présidence

09

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT												
N° GA	009/03												
N° Contrat	007/20												
Province	TSHUAPA												
Territoire	BOENDE												
Adresse Physique	Avenue Ndomba Za Nzambi n° 2, Quartier ville haute, commune et ville de Matadi, Province du Kongo-Central, Succursale : Domaine Kimpoko, Port Massamba/Contact : +243858331206, +243897126770												
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	<p>CESSION : (Long Xin-CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT)/Ce contrat est issu d'une garantie d'approvisionnement jugé convertible mais n'ayant pas rempli les conditions de convertibilité).</p> <table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td>OK</td> </tr> </table>	- Lettre de demande	X	- Attestation fiscale	X	- Déclaration de deux parties	OK	- Projet de l'acte de cession	OK	- Arrêté d'autorisation de cession	OK	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)
- Lettre de demande	X												
- Attestation fiscale	X												
- Déclaration de deux parties	OK												
- Projet de l'acte de cession	OK												
- Arrêté d'autorisation de cession	OK												

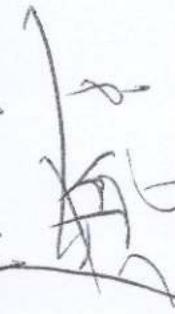
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente

Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	X	(Ce contrat est issu d'une garantie d'approvisionnement jugé convertible mais n'ayant pas rempli les conditions de convertibilité).
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Plan de gestion provisoire révisé (Initial à fournir)
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Ntomb'Ekili
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2020, 2021 et 2022	

		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ;	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
	- Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ;	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
	- Arrêté 023 ;	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
	- Arrêté 072.	Nombre d'employés locaux utilisés	0 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


WANFUVILA
DG

Le Coordonnateur de la Commission


Jelly THIRIONA KATIKA
Conseiller / Présidente

10

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT										
N° GA	006/03										
N° Contrat	009/20										
Province	TSHUAPA										
Territoire	BEFALE-BOENDE										
Adresse Physique	Avenue Ndomba Za Nzambi n° 2, Quartier ville haute, commune et ville de Matadi, Province du Kongo-Central, Succursale : Domaine Kimpoko, Port Massamba/Contact : +243858331206, +243897126770										
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	<p>CESSION (Encore Plus-CONGO SUNFLOWER FORESTRY DEVELOPMENT)/Ce contrat n'est pas issu d'une garantie d'approvisionnement jugé convertible)</p> <table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>X</td> <td rowspan="4"> <p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) </td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> </tr> </table>	- Lettre de demande	X	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) 	- Attestation fiscale	X	- Déclaration de deux parties	OK	- Projet de l'acte de cession	OK
- Lettre de demande	X	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) 									
- Attestation fiscale	X										
- Déclaration de deux parties	OK										
- Projet de l'acte de cession	OK										
		- Arrêté d'autorisation de cession	OK								

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente

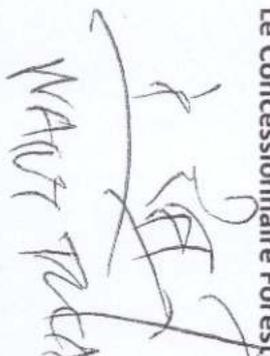



Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.		Ce contrat n'est pas issu d'une garantie d'approvisionnement jugé convertible.
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	X	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	X	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	

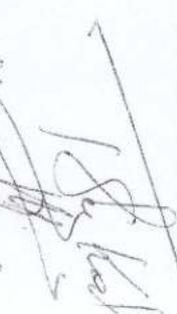
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	A fournir
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	0 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


MANS TATA
PQ

Le Coordonnateur de la Commission


Jelly ISHIO MA KATA
Conseiller / Présidence

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	Existence de l'Avenant/Clause initiale à fournir
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus interrompu/Résiliation du contrat
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	X	Preuve de paiement à fournir avant 2017
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	Preuve de paiement à fournir avant 2017
		Permis d'exploitation de l'unité de transformation.	X	A fournir
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du	- Code forestier ;			

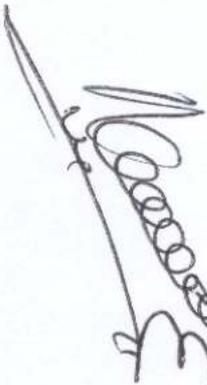
Alas

Territoire National.	- Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X Ok	
		Nombre d'employés locaux utilisés	269 agents	

Fait à Kinshasa, le 11/02/2023

Le Concessionnaire Forestier

F. O. N. Coe Nator MATO



Le Coordonnateur de la Commission



12

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SICOBOIS				
N°GA	032/04				
N° Contrat	033/11				
Superficie	92.971 Ha				
Province	MONGALA				
Territoire	Lisala				
Adresse Physique	N°7818 Avenue Kingabwa, Quartier Mandrandel/Limete, Contact : +243815035168				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION			AUTRES :Résiliation/Réattribution à COKIBAFODE CCF 004/20 - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliationX - Arrêté de résiliationX - Arrêté de réattribution (contrat)X
		- Lettre de demande			
		- Attestation fiscale			
		- Déclaration de deux parties			
		- Projet de l'acte de cession			
		- Arrêté d'autorisation de cession			

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations

DR



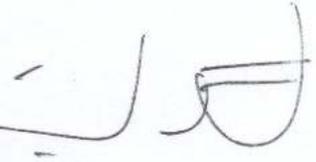
	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
		Document du plan d'aménagement.	X	Processus interrompu/Résiliation du contrat
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013	Preuve de paiement à fournir avant 2017
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2013	Preuve de paiement à fournir avant 2017

R

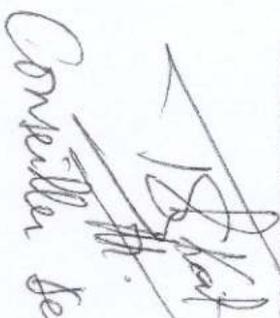
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	Paiement de TRA 2011, 2012 et 2013
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X OK	269 agents

Fait à Kinshasa, le 14/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



Commissaire Selly TSHOMBA KATIKA

13

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SICOBOIS	
N°GA	033/04	
N° Contrat	051/14	
Superficie	165.396 Ha	
Province	MONGALA	
Territoire	Lisala	
Adresse Physique	N°7818 Avenue Kingabwa, Quartier Mandrandel/Limete, Contact : +243815035168	
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION
		- Lettre de demande
		- Attestation fiscale
		- Déclaration de deux parties
		- Projet de l'acte de cession
- Arrêté d'autorisation de cession	AUTRES : Résiliation/Réattribution à MU, Long Xin – COKIBAFODE CCF 003/20. - Notification mise en demeureX - Notification arrêté de résiliationX - Arrêté de résiliationX - Arrêté de réattribution (contrat)X	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations

R

	- Arrêté 028 ;				
	- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK		
	- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK		
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK		
		Document du plan d'aménagement.	X		Processus interrompu/Résiliation du contrat
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X		
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X		
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X		
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013		Preuve de paiement à fournir avant 2017
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2013		Preuve de paiement à fournir avant 2017



R

4. La présence d'une unité de transition sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	Paiement de TRA 2011, 2012 et 2013
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	
		Nombre d'employés locaux utilisés	269 agents	

Fait à Kinshasa, le 14/02/2023

Le Concessionnaire Forestier

DR
7.

Le Coordonnateur de la Commission

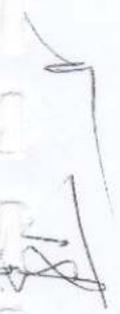
[Signature]
Conseiller *Belly TSHIONA KATISA*

14

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	GROUPE SERVICES Sarl		
N°GA	030/03		
N° Contrat	010/20		
Superficie	220.000 Ha		
Province	MAÏ-NDOMBE		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	N° 696, 16 ^{ème} Rue, Quartier Industriel, Commune de Limete, Kinshasa-RDC/Contact : +243810621745, +243817000425		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK (Jugée convertible mais non convertie)/en sursis	CESSION	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
		- Arrêté d'autorisation de cession	
		AUTRES : (Résiliation de la GA 030/03 de la SODEFOR et Réattribution à Groupe Services sous le contrat 010/20)/Régularité de l'arrêté).	
		- Notification mise en demeure X	
		- Notification arrêté de résiliation X	
		- Arrêté de résiliation OK	
		- Arrêté de réattribution (contrat) OK	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
			Observations



1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	X	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire à fournir.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Bokongo
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2022	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	



4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072. 	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	1 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

LOUISON NGWU EKOLONGA
 DIRECTEUR DÉPARTEMENT AGRICULTURE
 ET DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Le Coordonnateur de la Commission

[Signature]
 Dolly TSHOMBA KATITA
 Conseiller / Présidence

15

FICHE D'ANALYSE

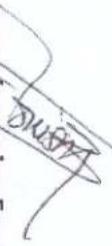
Concessionnaire	GROUPE SERVICES Sarl		
N°GA	022/03		
N° Contrat	011/20		
Superficie	130.000 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	N° 696, 16 ^{ème} Rue, Quartier Industriel, Commune de Limete, Kinshasa-RDC/Contact : +243810621745, +243817000425		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK (Jugée convertible mais non convertie)/en sursis	CESSION	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
		- Arrêté d'autorisation de cession	
		AUTRES : (Résiliation de la GA 022/03 de la SODEFOR et Réattribution à Groupe Services sous le contrat 011/20)/Régularité de l'arrêté).	
		- Notification mise en demeure X	
		- Notification arrêté de résiliation X	
		- Arrêté de résiliation OK	
		- Arrêté de réattribution (contrat) OK	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
			Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	X	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire à fournir.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Bokongo et Imoma.
		Document du plan d'aménagement.	X	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2022	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrête 023 ; - Arrête 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	1 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022


Le Concessionnaire Forestier

LOUISON NGWU EKOLONGA
DIRECTEUR DEPARTEMENT AGRICULTURE
ET DEVELOPPEMENT FORESTIER

Le Coordonnateur de la Commission


Delly ISHIONG KATIA
Coordonnateur

16

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	GROUPE SERVICES Sarl		
N°GA	002/01, CCF 005/11		
N° Contrat	012/20		
Superficie	127.720 Ha		
Province	MAÏ-NDOMBE		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	N° 696, 16 ^{ème} Rue, Quartier Industriel, Commune de Limete, Kinshasa-RDC/Contact : +243810621745, +243817000425		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION	
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - AUTRES : (Résiliation du CCF 005/11 de l'ITB et Réattribution à Groupe Services sous le contrat 012/20)/Régularité de l'arrêté). - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliation X - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK

Critères d'éligibilité	Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	
	- Arrêté 028 ;			
	- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
	- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire à fournir.
2. L'aménagement des concessions.		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour le communauté Ipanga
	- Code forestier ;	Document du plan d'aménagement.	X	
	- Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ;	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	2022	
	- Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation. 	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrête 023 ; - Arrêté 072. 	<ul style="list-style-type: none"> Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). 	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	1 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Signature
 Le Concessionnaire Forestier
 LOUISON NGANO EKOLONGA
 DIRECTEUR DEPARTEMENT AGRICULTURE
 ET DEVELOPPEMENT FORESTIER

Le Coordonnateur de la Commission
Signature
 Delly ISHIONA KATIKIA
 Conseiller / Président

17

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	GROUPE SERVICES Sarl		
N°GA	002/89, CCF 029/11 (CCF 002/17)/Problème d'origine du contrat		
N° Contrat	013/20		
Superficie	299.919 Ha		
Province	BAS-UELE		
Territoire	AKETI		
Adresse Physique	N° 696, 16 ^{ème} Rue, Quartier Industriel, Commune de Limete, Kinshasa-RDC/Contact : +243810621745, +243817000425		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION	AUTRES : (Résiliation du CCF CCF 002/17 (CCF 029/11 ??) de SIFORCO et Réattribution à Groupe Services sous le contrat 013/20)/Régularité de l'arrêté).
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliation X - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK

Critères d'éligibilité	Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente		
	Base légale	Vérificateurs	Cocher <input type="checkbox"/> Observations

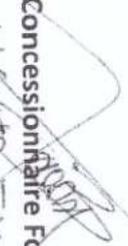


1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	X	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire à fournir.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2020 - 2022)	OK	Acompte exercice 2021.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	



4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ;	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
	- Arrêté 023 ;	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
	- Arrêté 072.	Nombre d'employés locaux utilisés	1 agent	

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022


Le Concessionnaire Forestier

LOUISON NATA EKOLONGA
DIRECTEUR DÉPARTEMENT AGRICULTURE ET
DEVELOPPEMENT FORESTIER


Le Coordonnateur de la Commission

Delly TSHIRIMA KATATA
Conseiller / Présidence

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE AFRICAINE DE BOIS (SAFBOIS)		
N°GA	034/04, CCF 007/11		
N° Contrat	067/14		
Superficie	84.700 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	ISANGI		
Adresse Physique	4 ^{ème} Rue Limete Industriel n° 3155, Commune de Limete, Kinshasa/Contact : +243813405476, +243813633396		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :	AUTRES :
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder. Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X OK OK	A fournir Cfr. PDD Cfr. PDD



2. L'aménagement des concessions.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034. 	Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné
		Notification du contrat de concession de conservation.	X	A fournir
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Notification Vera à fournir
		Document du plan d'aménagement.	OK	Cfr. PDD
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	A fournir
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Yaoleo, Wete, Liombo intérieur, Liombo rive, Bondibwilo, Yatshaswa, Litua.
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	OK	

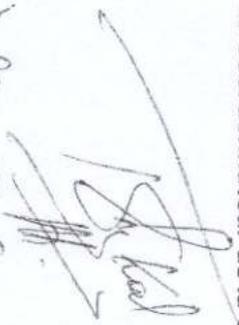
5. Les finances (paiement des taxes).				
	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement du cautionnement.	X	Pas concerné.
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2019, 2020, 2021	Reste 2022 pour raison d'instabilité des autorités à la tête de la province.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Annexe preuve de paiement de la redevance.
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	OK	Cfr. Annexe preuve de paiement de la redevance.
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	OK	Cfr. Annexe preuve de paiement de la redevance.
Nombre d'employés locaux utilisés	105 agents	Preuve à fournir		

Le Concessionnaire Forestier



Fait à Kinshasa, le 28/12/2022

Le Coordonnateur de la Commission



Jelly ISHIOMA KATAFA
 Conseiller / Présidence

Concessionnaire	BOOMING GREEN																
N°GA	002/98																
N° Contrat	052b/14																
Province	MONGALA/TSHUAPA																
Territoire	BONGANDANGA/BEFALE																
Adresse Physique	N° 11, Avenue Dracenas, Immeuble Volonté, Appartement 3C, Kinshasa/Gombe																
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION (SIFORCO-BOOMING)/2017															
		<table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td>OK</td> <td></td> </tr> </table>	- Lettre de demande	OK		- Attestation fiscale	X		- Déclaration de deux parties	X		- Projet de l'acte de cession	X		- Arrêté d'autorisation de cession	OK	
		- Lettre de demande	OK														
		- Attestation fiscale	X														
		- Déclaration de deux parties	X														
- Projet de l'acte de cession	X																
- Arrêté d'autorisation de cession	OK																
AUTRES																	
- Notification mise en demeure																	
- Notification arrêté de résiliation																	
- Arrêté de résiliation																	
- Arrêté de réattribution (contrat)																	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

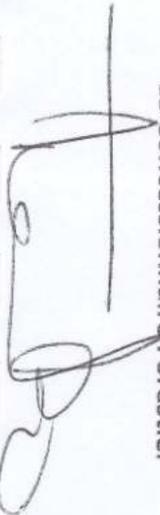


2. L'aménagement des concessions.	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire (A fournir)
	- Code forestier ;	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Une seule communauté Yamungu.
	- Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement. Notification de validation du plan d'aménagement. Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK OK OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ;	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	---	Pas d'arrêtés provinciaux car il s'agit d'une SSA qui s'étale sur trois provinces (Tshuapa, Tshopo et Mongala).
	- Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	- 2021 et 2022 (Mongala) - 2021	Les preuves de paiement des redevances de superficie 2019 et 2020, un protocole d'accord existe entre l'administration fiscale provinciale de la Mongala et la société ;

		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	Existence d'un certificat de regularite du Gouverneur de la Province de la Tshuapa, reconnaissant la paiement de la redevance de superficie 2019, 2020 et 2021.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK ---	A fournir
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072. 	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK ---	Vérification au niveau de la province.

Fait à Kinshasa, le 16/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



Yes kit.

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »			
N°GA	022/03, CCF			
N° Contrat	049/20			
Superficie	154.850Ha			
Province	MAI-NDOMBE			
Territoire	OSHWE			
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK (jugée convertible mais non convertie).	CESSION : (SODEFOR-KFBS)	AUTRES :	
		- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale	OK	- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties	OK	- Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte de cession	OK	- Arrêté de réattribution (contrat)
		- Arrêté d'autorisation de cession	OK	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs		
		Cocher	Observations	
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	X	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI

Handwritten signature

Handwritten signature

	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
	Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
	L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
	Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
	Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
	Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
	Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
	Document du plan d'aménagement.	X	Le concessionnaire a déposé le plan de gestion provisoire comme élément de la première condition de convertibilité.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ;		
	- Décret 011/27 ;		
	- Arrêté 034.		
	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
	Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des	OK	

		provinces).	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X
		Document du bilan des clauses antérieures	OK
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement du cautionnement.	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X
			Non disponible
			Processus en cours
			Processus en cours

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier

Le Coordonnateur de la Commission



Tania Puvale

F. O. Mougo Boko
Diego Boko

12.5

23

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	TRADELINK SARL		
N°GA	019/05		
N° Contrat	015/20		
Superficie	288.978 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	ISANGI-OPALA		
Adresse Physique	N° 120, Avenue Industrielle, Q/Industriel, C/KAMPEMBA, Ville de Lubumbashi/Haut-Katanga/Contact : +243818069199		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Jugées non convertibles)	CESSION :	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
	- Arrêté d'autorisation de cession		
		AUTRES : (Attribution 12 Septembre 2020)	
		- Notification mise en demeure	
		- Notification arrêté de résiliation	
		- Arrêté de résiliation	
		- Arrêté de réattribution (contrat) OK (015/20)	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK OK	Localisation cfr contrat/inventaire = suspension des activités

1037

			Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	OK	
			Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	
			L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	OK	Absence de la preuve de paiement de la taxe due.
			Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	OK	
			Notification du contrat de concession de conservation.	OK	
			Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
			Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.		Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
			Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
			Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.					
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.		- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
			Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	Suspension des activités
5. Les finances (paiement des taxes).		- Code forestier ;	Preuve de paiement du cautionnement.	X	

1071

- Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	suspension
	Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Articles 13 et 14 du contrat
	Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	
	la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	
	Nombre d'employés locaux utilisés	5 agents	A fournir

Fait à Kinshasa, le 18/01/2023

Le Concessionnaire Forestier



Mr TRESOR NGUMU IMONGA
Représentant / TRADELINK

Le Coordonnateur de la Commission



Jelly TSHOMBA KATAKA
Coordonnateur / TradeLink Co.

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	TRADELINK SARL		
N°GA	035/05		
N° Contrat	014/20		
Superficie	256.562 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	BASOKO		
Adresse Physique	N° 120, Avenue Industrielle, Q/Industriel, C/KAMPEMBA, Ville de Lubumbashi/Haut-Katanga/Contact : +243818069199		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Jugées non convertibles)	CESSION :	AUTRES : (Attribution 12 Septembre 2020)
		- Lettre de demande	- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale	- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties	- Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de réattribution (contrat) OK (014/20)
		- Arrêté d'autorisation de cession	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK OK	Localisation cfr contrat/inventaire = suspension des activités

157,

		<p>Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.</p> <p>Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.</p> <p>L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.</p>	OK	
2. L'aménagement des concessions.	<p>- Code forestier ;</p> <p>- Décret 011/27 ;</p> <p>- Arrêté 034.</p>	<p>Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.</p> <p>Notification du contrat de concession de conservation.</p> <p>Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.</p> <p>Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent</p> <p>Document du plan d'aménagement.</p> <p>Notification de validation du plan d'aménagement.</p> <p>Certificat de conformité du plan d'aménagement.</p> <p>Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	Processus en cours
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour sept (7) communautés, Makalabo, Mokongo, Mohenge-Moleka, Ikoto-Mangatali,

137

5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	Bomenge, Boyanga, Adjobua Suspension des activités
		Preuve de paiement du cautionnement.	X	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	suspension
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Articles 13 et 14 du contrat
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	
la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X			
Nombre d'employés locaux utilisés	5 agents	A fournir		

Fait à Kinshasa, le 18/01/2023

Le Concessionnaire Forestier



Mo TRÉSOR NGUWA NDONGA
Représentant / TRANDELINIC.

Le Coordonnateur de la Commission



Belly ISHOMA KAFATA
Coordonnateur / Présidence.

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	TRADELINK SARL		
N°GA	025/97		
N° Contrat	011/20		
Superficie	237.483 Ha		
Province	TSHUAPA		
Territoire	BEFALE		
Adresse Physique	N° 120, Avenue Industrielle, Q/Industriel, C/KAMPEMBA, Ville de Lubumbashi/Haut-Katanga/Contact : +243818069199		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Jugées non convertibles)	CESSION :	AUTRES : (Attribution 12 Septembre 2020)
		- Lettre de demande	- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale	- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties	- Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de réattribution (contrat) OK (011/20)
- Arrêté d'autorisation de cession			

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK	Travail non réalisé à cause de la suspension à titre

157,



		Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	OK	conservatoire du contrat par le Ministère
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	OK	Absence de la preuve de paiement de la taxe due.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	OK	
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	
		Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X	Suspension des activités
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	Processus suspendu
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047. - A définir par la réglementation.			
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.			

107

16

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	TRADELINK SARL		
N°GA	028/94		
N° Contrat	010/20		
Superficie	242.495 Ha		
Province	TSHUAPA		
Territoire	BEFALE		
Adresse Physique	N° 120, Avenue Industrielle, Q/Industriel, C/KAMPEMBA, Ville de Lubumbashi/Haut-Katanga/Contact : +243818069199		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Jugées non convertibles)	CESSION :	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
		- Arrêté d'autorisation de cession	
			AUTRES : (Attribution 12 Septembre 2020)
			- Notification mise en demeure
			- Notification arrêté de résiliation
			- Arrêté de résiliation
			- Arrêté de réattribution (contrat) OK (010/20)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X
			Observations
			Travail non réalisé à cause de la suspension à titre

157



2. L'aménagement des concessions.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034. 	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	OK	conservatoire du contrat par le Ministère	
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X		
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	OK		Absence de la preuve de paiement de la taxe due.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	OK		
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK		
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK		
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X		
		Document du plan d'aménagement.	X		Processus en cours
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X		
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X		
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X	Suspension des activités	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	Processus suspendu	

157

4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de paiement du cautionnement.	X	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Articles 13 et 14 du contrat
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	25 agents	A fournir

Fait à Kinshasa, le 18/01/2023

Le Concessionnaire Forestier


 Mr TRESSOR NGILIMA INONISA
 Représentant / TRADUCTION

Le Coordonnateur de la Commission


 Dolly KITHIMA KASATA
 Conseiller / Présence

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	TRADELINK SARL			
N°GA	029/94			
N° Contrat	012/20			
Superficie	140.814 Ha			
Province	TSHUAPA			
Territoire	BEFALE			
Adresse Physique	N° 120, Avenue Industrielle, Q/Industriel, C/KAMPEMBA, Ville de Lubumbashi/Haut-Katanga/Contact : +243818069199			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Jugées non convertibles)	CESSION :	AUTRES : (Attribution 12 Septembre 2020)	
		- Lettre de demande	- Notification mise en demeure	
		- Attestation fiscale	- Notification arrêté de résiliation	
		- Déclaration de deux parties	- Arrêté de résiliation	
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de réattribution (contrat) OK (012/20)	
		- Arrêté d'autorisation de cession		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Travail non réalisé à cause de la suspension à titre

157



		<p>Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.</p> <p>Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.</p> <p>L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.</p> <p>Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.</p> <p>Notification du contrat de concession de conservation.</p> <p>Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.</p> <p>Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent</p> <p>Document du plan d'aménagement.</p> <p>Notification de validation du plan d'aménagement.</p> <p>Certificat de conformité du plan d'aménagement.</p> <p>Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).</p> <p>Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.</p> <p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.</p>	<p>OK</p> <p>X</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>conservatoire du contrat par le Ministère</p> <p>Absence de la preuve de paiement de la taxe due.</p> <p>Processus en cours</p> <p>Suspension des activités</p> <p>Processus suspendu</p>
<p>2. L'aménagement des concessions.</p>	<p>- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.</p>			
<p>3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.</p>	<p>- Arrêté 047.</p> <p>- A définir par la réglementation.</p>		<p>X</p> <p>X</p>	<p>Suspension des activités</p> <p>Processus suspendu</p>

157

4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de paiement du cautionnement.	X	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Articles 13 et 14 du contrat
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	25 agents	A fournir

Fait à Kinshasa, le 18/01/2023

Le Concessionnaire Forestier


 Mr TRESOR NGUYENH ZINONISA
 Responsable / TRADELINK

Le Coordonnateur de la Commission


 Dolly SIMON KASATA
 Conseiller / Présidente

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	TRADELINK SARL		
N°GA	015/05		
N° Contrat	013/20		
Superficie	210.043 Ha		
Province	TSHUAPA		
Territoire	BOENDE		
Adresse Physique	N° 120, Avenue Industrielle, Q/Industriel, C/KAMPEMBA, Ville de Lubumbashi/Haut-Katanga/Contact : +243818069199		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Jugées non convertibles)	CESSION :	AUTRES : (Attribution 12 Septembre 2020)
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) OK (013/20)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Travail non réalisé à cause de la suspension à titre

159



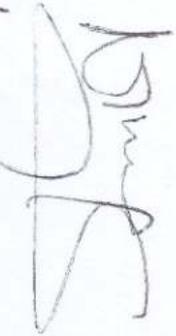
2. L'aménagement des concessions.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034. 	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	OK	conservatoire du contrat par le Ministère
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	OK	Absence de la preuve de paiement de la taxe due.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	OK	
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	
		Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X			
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X	Suspension des activités
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	Processus suspendu

157

4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	X	
	Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	
	Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Articles 13 et 14 du contrat
	Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	
	la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	
	Nombre d'employés locaux utilisés	25 agents	A fournir

Fait à Kinshasa, le 18/01/2023

Le Concessionnaire Forestier


 M^r TRESOR NGUINDA INONGBA
 Représentant / TRADUCTEUR

Le Coordonnateur de la Commission


 Dolly THIAMBA KASTIA
 Conseiller / Présence

Concessionnaire	BOOMING GREEN			
N°GA	005/95			
N° Contrat	026/11			
Province	MONGALA/TSHUAPA			
Territoire	BONGANDANGA/DJOLU			
Adresse Physique	N° 11, Avenue Dracenas, Immeuble Volonté, Appartement 3C, Kinshasa/Gombe			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION (SIFORCO-BOOMING)/2017		
		- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale	X	- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties	X	- Arrêté de résiliation
		- Arrêté d'autorisation de cession	OK	- Arrêté de réattribution (contrat)
- Projet de l'acte de cession	X			

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

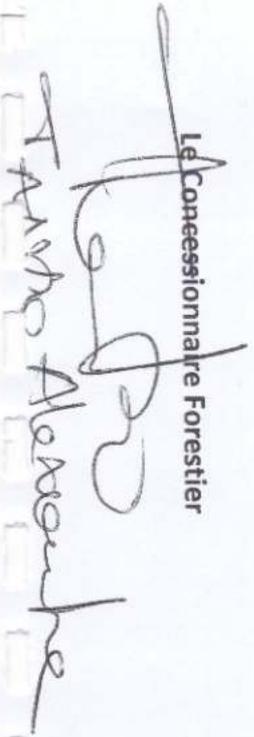
	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire (A fournir)
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Une seule communauté Yamungu.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	---	Pas d'arrêtés provinciaux car il s'agit d'une SSA qui s'étale sur trois provinces (Tshuapa, Tshopo et Mongala).
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	- 2021 et 2022 (Mongala) - 2021	- Les preuves de paiement des redevances de superficie 2019 et 2020, un protocole d'accord existe entre l'administration fiscale provinciale de la Mongala et la société ;

		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	Existence d'un certificat de régularité du Gouverneur de la Province de la Tshuapa, reconnaissant la paiement de la redevance de superficie 2019, 2020 et 2021. Exercice 2018, 2019, 2020 et 2021 à fournir.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK ---	A fournir
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK ---	Vérification au niveau de la province.

Fait à Kinshasa, le 16/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

Le Coordonnateur de la Commission




30

Concessionnaire	BOOMING GREEN		
N°GA	026/04		
N° Contrat	027/11		
Province	MONGALA/TSHUAPA		
Territoire	BONGANDANGA/DJOLU		
Adresse Physique	N° 11, Avenue Dracenas, Immeuble Volonté, Appartement 3C, Kinshasa/Gombe		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION (SIFORCO-BOOMING)/2017	
		- Lettre de demande	OK
		- Attestation fiscale	X
		- Déclaration de deux parties	X
		- Projet de l'acte de cession	X
		- Arrêté d'autorisation de cession	OK
		AUTRES	
		- Notification mise en demeure	
		- Notification arrêté de résiliation	
		- Arrêté de résiliation	
		- Arrêté de réattribution (contrat)	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK

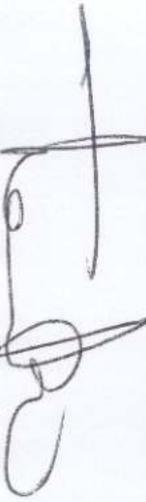
B

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire (A fournir)
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Une seule communauté Yamungu.
		Document du plan d'aménagement.	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	---	Pas d'arrêtés provinciaux car il s'agit d'une SSA qui s'étale sur trois provinces (Tshuaba, Tshopo et Mongala).
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	- 2021 et 2022 (Mongala) - 2021	- Les preuves de paiement des redevances de superficie 2019 et 2020, un protocole d'accord existe entre l'administration fiscale provinciale de la Mongala et la société ;

		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	Existence d'un certificat de régularité du Gouverneur de la Province de la Tshuapa, reconnaissant le paiement de la redevance de superficie 2019, 2020 et 2021.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	A fournir
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072. 	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK ---	Vérification au niveau de la province.

Fait à Kinshasa, le 16/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



32

Concessionnaire	BOOMING GREEN			
N°GA	001/98			
N° Contrat	053/14			
Province	TSHOPO			
Territoire	YAHUMA			
Adresse Physique	N° 11, Avenue Dracenas, Immeuble Volonté, Appartement 3C, Kinshasa/Gombe			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION (SIFORCO-BOOMING)/2017		
		- Lettre de demande	OK	AUTRES - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)
		- Attestation fiscale	X	
		- Déclaration de deux parties	X	
		- Projet de l'acte de cession	X	
- Arrêté d'autorisation de cession	OK			

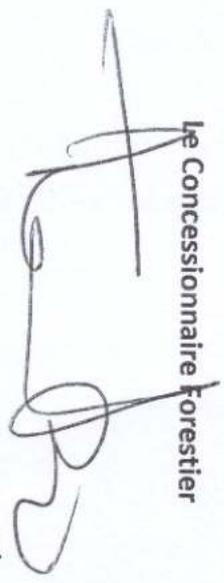
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire (A fournir)
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Une seule communauté Yamungu.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	---	Pas d'arrêtés provinciaux car il s'agit d'une SSA qui s'étale sur trois provinces (Tshuapa, Tshopo et Mongala).
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	2021	Existence d'un protocole sur le paiement de la redevance 2018, 2019, 2020 et 2021.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	Exercice 2018, 2019, 2020 et 2021 à fournir.

<p>4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.</p>	<p>- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.</p>	<p>Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.</p>	<p>OK ---</p>	<p>A fournir</p>
<p>5. Le respect des engagements des clauses sociales.</p>	<p>- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.</p>	<p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).</p>	<p>OK ---</p>	<p>Vérification au niveau de la province.</p>

Fait à Kinshasa, le 16/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



TAU KO ABAOUMBA
Président Boming

Le Coordonnateur de la Commission



YUS KAMBA

Concessionnaire	BOOMING GREEN		
N°GA	003/98		
N° Contrat	054/14		
Province	TSHOPO		
Territoire	YAHUMA		
Adresse Physique	N° 11, Avenue Dracenas, Immeuble Volonté, Appartement 3C, Kinshasa/Gombe		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION (SIFORCO-BOOMING)/2017	
		- Lettre de demande	OK
		- Attestation fiscale	X
		- Déclaration de deux parties	X
		- Projet de l'acte de cession	X
	- Arrêté d'autorisation de cession	OK	
		AUTRES	
		-	Notification mise en demeure
		-	Notification arrêté de résiliation
		-	Arrêté de résiliation
		-	Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire (A fournir)
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Une seule communauté Yamungu.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	---	Pas d'arrêtés provinciaux car il s'agit d'une SSA qui s'étale sur trois provinces (Tshuapa, Tshopo et Mongala).
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	2021	Existence d'un protocole sur le paiement de la redevance 2018, 2019, 2020 et 2021.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2022	Exercice 2018, 2019, 2020 et 2021 à fournir.

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK ---	A fournir
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK ---	Vérification au niveau de la province.

Fait à Kinshasa, le 16/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


Frédéric Brounint
IANNAS Alexandre

Le Coordonnateur de la Commission


Yves KINUMU

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	Ets KITENGE LOLA « KL »		
N°GA	002/04		
N° Contrat	015/18		
Superficie	215.615 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	BASOKO		
Adresse Physique	Avenue Bobozo n° 2, Quartier Maman Yemo, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa/Contact : +243821148273.		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
	- Arrêté d'autorisation de cession		
		AUTRES : (Résiliation ITB/006/11-Réattribution KL/015/18)	
		- Notification mise en demeure (pas concerné)	
		- Notification arrêté de résiliation OK	
		- Arrêté de résiliation OK	
		- Arrêté de réattribution (contrat) OK	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	Note technique du Ministère de

[Handwritten initials]

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	l'Environnement adressée à la primature (clôture du processus de conversion).
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2019, 2020, 2021 et 2022	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2020, 2021 et 2022	Exploitation a débuté en 2020.

Handwritten initials/signature

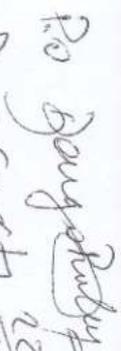
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés FIMBO, NGOY 2.
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	
		Nombre d'employés locaux utilisés	X	Les Etablissements KL sont liés à IFCO par un contrat de partenariat utilisant la même main d'œuvre.

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission


 Dr Forestier 22/12/22
 Féléonre ISENCO-BOSULA

34

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	BAKRI BOIS CORPORATION « B.B.C »																			
N°GA	045/04																			
N° Contrat	004/11																			
Superficie	229.476 Ha																			
Province	EQUATEUR																			
Territoire	INGENDE																			
Adresse Physique	INGENDE TERRITOIRE/Avenue CADECO N° 16, C/GOMBE/Contact : +243817066317																			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CESSION</th> <th>AUTRES :</th> </tr> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td></td> <td>- Notification mise en demeure</td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td></td> <td>- Notification arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td></td> <td>- Arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td></td> <td>- Arrêté de réattribution (contrat)</td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	CESSION		AUTRES :	- Lettre de demande		- Notification mise en demeure	- Attestation fiscale		- Notification arrêté de résiliation	- Déclaration de deux parties		- Arrêté de résiliation	- Projet de l'acte de cession		- Arrêté de réattribution (contrat)	- Arrêté d'autorisation de cession		
CESSION		AUTRES :																		
- Lettre de demande		- Notification mise en demeure																		
- Attestation fiscale		- Notification arrêté de résiliation																		
- Déclaration de deux parties		- Arrêté de résiliation																		
- Projet de l'acte de cession		- Arrêté de réattribution (contrat)																		
- Arrêté d'autorisation de cession																				

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations

Jihad Bahri

	- Arrêté 028 ;			
	- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
	- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK	Lettre d'acceptation
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Bombwanza
		Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2022, 2021, 2020, 2019 et 2018	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2021	Lettre de prolongation 2018, 2020 période COVID,
				Demande de prolongation 2021 pour 2022.

Richard Babui

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	OK OK	Pour la communauté Bombwanza OK

Fait à Kinshasa, le 09/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



35

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	LA FORESTIERE Sarl		
N°GA	002/92		
N° Contrat	001/11		
Superficie	114.800 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	Batwasende		
Adresse Physique	Cité du Fleuve, place commerciale, deuxième niveau, bureau 23R, Contact : +243816661513		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<p>CESSION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<p>AUTRES : Résiliation / Réattribution à KITENGE LOIA CCF 006/18./Réhabilitation 30/12/2020 CCF 001/11</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeureX - Notification arrêté de résiliationOK - Arrêté de résiliationOK - Arrêté de réattribution (contrat)X

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations



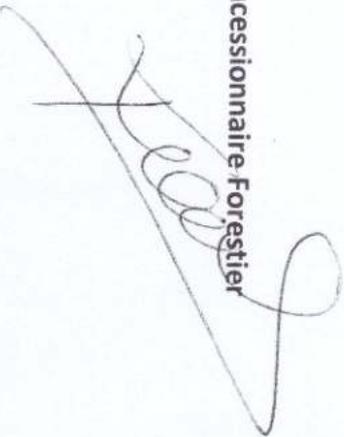

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Lettre d'acceptation
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours (Rapport d'inventaires d'aménagement, Rapport d'études socio-économiques)
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2015	Ayant bénéficié de la réhabilitation en 2020, la société n'a pas pu travailler suite à l'instruction venant de la présidence de la République
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis	X	A fournir



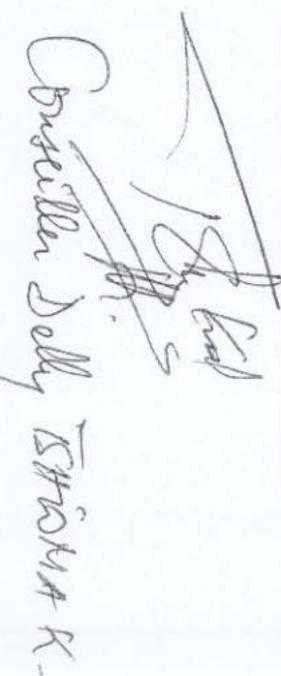

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	de coupe industriel de bois d'œuvre. Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	X X	Preuve à fournir
			40 agents	

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



Brussels Dely ISHOKA R.

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	LA FORESTIERE Sarl														
N°GA	003/92														
N° Contrat	002/11														
Superficie	140.224 Ha														
Province	TSHOPO														
Territoire	Banalia														
Adresse Physique	Cité du Fleuve, place commerciale, deuxième niveau, bureau 23R, Contact : +243816661513														
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CESSION</th> </tr> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td></td> </tr> </table>	CESSION		- Lettre de demande		- Attestation fiscale		- Déclaration de deux parties		- Projet de l'acte de cession		- Arrêté d'autorisation de cession		AUTRES : Résiliation / Réattribution à KITENGE LOLA CCF 007/18./Réhabilitation 30/12/2020 CCF 002/11 - Notification mise en demeureX - Notification arrêté de résiliationOK - Arrêté de résiliationOK - Arrêté de réattribution (contrat)X
CESSION															
- Lettre de demande															
- Attestation fiscale															
- Déclaration de deux parties															
- Projet de l'acte de cession															
- Arrêté d'autorisation de cession															

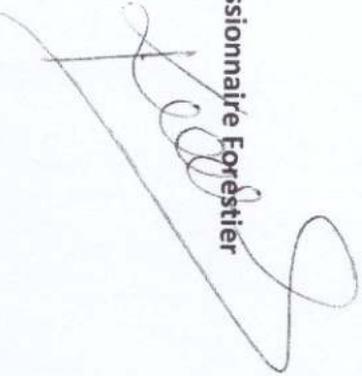
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations




	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Lettre d'acceptation
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
		Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours (Rapport d'inventaires d'aménagement, Rapport d'études socio-économiques)
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2015	Ayant bénéficié de la réhabilitation en 2020, la société n'a pas pu travailler suite à l'instruction venant de la présidence de la République
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis	X	A fournir

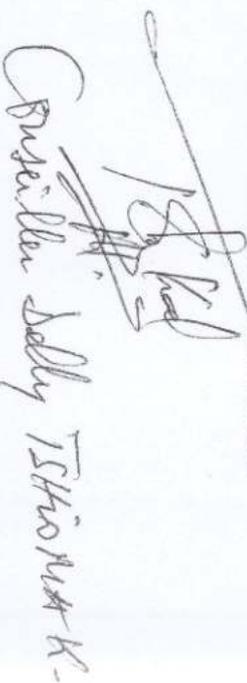
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	de coupe industriel de bois d'œuvre.			
		Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	OK
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	X
			Nombre d'employés locaux utilisés		40 agents

Le Concessionnaire Forestier



Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Coordonnateur de la Commission

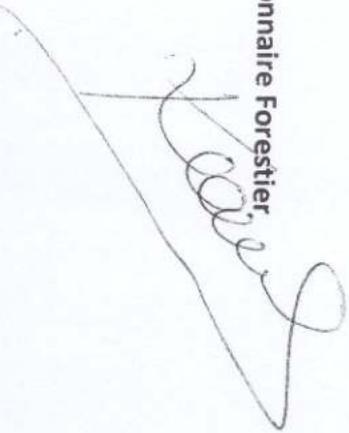


Bruxelles, le 15/02/2023

		- Arrêté 028 ;			
		- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK	Lettre d'acceptation
			Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
2. L'aménagement des concessions.		- Code forestier ;	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours (Plan de sondage, Rapport d'inventaires d'aménagement, Rapport d'études socio-économiques)
		- Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
			Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2015	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).		- Code forestier ;			Ayant bénéficié de la réhabilitation en 2020, la société n'a pas pu travailler suite à l'instruction venant de la présidence de la République
		- Arrêté 066.			

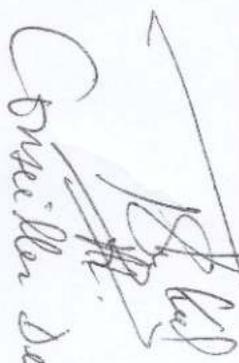
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2015	
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	142 agents	

Le Concessionnaire Forestier



Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Coordonnateur de la Commission



Emuelien Dally TSHOMBA

38

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	ETS KITENGE LOLA « KL »		
N°GA	002/92		
N° Contrat	006/18		
Superficie	114.718 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	BAFWASENDE		
Adresse Physique	Avenue Bobozo n° 2, Quartier Maman Yemo, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa/Contact : +243821148273.		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
		- Arrêté d'autorisation de cession	
		AUTRES : (Résiliation LA FORESTIERE/001/11-Réattribution KL/006/18)	
		- Notification mise en demeure (pas concerné)	
		- Notification arrêté de résiliation OK	
		- Arrêté de résiliation OK	
		- Arrêté de réattribution (contrat) OK	

Critères d'éligibilité		Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente		
Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations	

Handwritten initials/signature

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	X	Note technique du Ministère de l'Environnement adressée à la primature (clôture du processus de conversion).
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion.
2. L'aménagement des concessions.		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés BEVENZEKE et BAFWATENDE 2
	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	

[Handwritten signature]

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2019 et 2022	Les Permis 2020 et 2021 non sollicités à cause du conflit avec la société la Forestière.
		Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés BANGBA, BOKPATA, BOSALEA, BAVAKPAMA
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	
		Nombre d'employés locaux utilisés	X	Les Etablissements KL sont liés à IFCO par un contrat de partenariat utilisant la même main d'œuvre.

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission

P. O. Bouganda
 Frédéric DZENGO BOSUWA
 Del Fortis 22-22
 12

39

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	Ets KITENGE LOLA « KL »		
N°GA	003/92		
N° Contrat	007/18		
Superficie	140.224 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	BANALLA		
Adresse Physique	Avenue Bobozo n° 2, Quartier Maman Yemo, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa/Contact : +243821148273.		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :	AUTRES : (Résiliation LA FORESTIERE/002/11-Réattribution KL/007/18)
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure (pas concerné) - Notification arrêté de résiliation OK - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher <input type="checkbox"/> Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.		X	Note technique du Ministère de l'Environnement adressée à la primature (clôture du processus de conversion).
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK		
		Un plan de gestion provisoire.	OK		
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK		
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.		OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK		
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK		
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK		
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)		2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	

		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2019 et 2022	Les Permis 2020 et 2021 non sollicités à cause du conflit avec la société la Forestière.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	Pour les communautés BANGBA, BOKPATA, BOSALEA, BAVAKPAMA
		Nombre d'employés locaux utilisés	X	Les Etablissements KL sont liés à IFCO par un contrat de partenariat utilisant la même main d'œuvre.

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission

P. O. Janyababuy
Fredérick DZEMBO Babelu
DC | Forêts 2222
12

40

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	COMPAGNIE FORESTIERE ET DE TRANSFORMATION « CFT »		
N°GA	002/93		
N° Contrat	005/18		
Province	TSHOPO		
Territoire	BAFWASENDE		
Adresse Physique	Avenue Wagenia n° 1, Immeuble Palace, Kinshasa-Gombe		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION	AUTRES : (Résiliation-réattribution) du contrat 003/11 de la Forestière, réattribution au numéro du contrat 005/18. - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliation OK - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
	- Arrêté d'autorisation de cession		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	· Décret 05/1116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
		Observations	Cfr La Forestière

Qm

2. L'aménagement des concessions.	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK	La société n'a pas élaboré le plan de gestion provisoire, car elle était déjà dans le processus d'élaboration du plan d'aménagement.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.		Les clauses sociales présentées ne se rapportent qu'au document du plan d'aménagement en lieu et place du plan de gestion provisoire.
	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement. Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces). Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	OK OK	La redevance de l'année 2022 n'a pas été payée à cause de conflit de compétence entre les

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2019 et 2021	provinces et le niveau central.
		Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	Prolongation 2020 Prolongation 2022
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	
		Nombre d'employés locaux utilisés	97 agents	Cfr. Document d'embauche des autochtones.

Fait à Kinshasa, le 20/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

JANVILLE BeVerly

Responsable de l'Administration

Le Coordonnateur de la Commission

18/12/2022

Jelly SITHOMA KATHA

41

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	COMPAGNIE FORESTIERE ET DE TRANSFORMATION « CFT »																			
N°GA	018/03																			
N° Contrat	047/11																			
Superficie	245.308 Ha																			
Province	TSHOPO																			
Territoire	UBUNDU																			
Adresse Physique	Avenue Wagenia n° 1, Immeuble Palace, Kinshasa-Gombe/Contact : +243808400001 ; +243894569056																			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CESSION, (ECHANGE SODEFOR-CFT)</th> <th rowspan="5">AUTRES :</th> </tr> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td>- Notification mise en demeure</td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>OK</td> <td>- Notification arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> <td>- Arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte d'échange</td> <td>X</td> <td>- Arrêté de réattribution (contrat)</td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation d'échange</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table>	CESSION, (ECHANGE SODEFOR-CFT)		AUTRES :	- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure	- Attestation fiscale	OK	- Notification arrêté de résiliation	- Déclaration de deux parties	OK	- Arrêté de résiliation	- Projet de l'acte d'échange	X	- Arrêté de réattribution (contrat)	- Arrêté d'autorisation d'échange	X	
CESSION, (ECHANGE SODEFOR-CFT)		AUTRES :																		
- Lettre de demande	OK		- Notification mise en demeure																	
- Attestation fiscale	OK		- Notification arrêté de résiliation																	
- Déclaration de deux parties	OK		- Arrêté de résiliation																	
- Projet de l'acte d'échange	X		- Arrêté de réattribution (contrat)																	
- Arrêté d'autorisation d'échange	X																			

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

2. L'aménagement des concessions.	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification de validation
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour deux communautés (Bakumu Maiko et Bakumu Kabalo)
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	Pour 2022, cfr ; conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018	Avec prolongation de deux années. Non réalisation des activités pour les années 2021 et 2022 suite à l'exploitation anarchique

				de la société agricole SCIPEC.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK OK	Pour les communautés Kilinga et Mandombe.
		Nombre d'employés locaux utilisés	97 agents	Cfr. Document d'embauche des autochtones.

Fait à Kinshasa, le 21/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

JANETTE BEVERLY

(Signature)
Responsable
de l'Administration
21/12/2022

Le Coordonnateur de la Commission

(Signature)
Jelly ESTHONNA KATATA
Conseiller/Président

42

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	FORABOLA																			
N°GA	005/03																			
N° Contrat	015/11																			
Superficie	217.928 Ha																			
Province	EQUATEUR																			
Territoire	LUKOLELA																			
Adresse Physique	Avenue Poids Lourds 1182, Kinshasa/Gombe, Contact : +243854419544																			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">CESSION : (SOFORMA-SODEFOR-FORABOLA)</td> <td>AUTRES :</td> </tr> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td>- Notification mise en demeure</td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>X</td> <td>- Notification arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> <td>- Arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> <td>- Arrêté de réattribution (contrat)</td> </tr> <tr> <td>- Arrêtés d'autorisation des cessions</td> <td>OK</td> <td></td> </tr> </table>	CESSION : (SOFORMA-SODEFOR-FORABOLA)		AUTRES :	- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure	- Attestation fiscale	X	- Notification arrêté de résiliation	- Déclaration de deux parties	OK	- Arrêté de résiliation	- Projet de l'acte de cession	OK	- Arrêté de réattribution (contrat)	- Arrêtés d'autorisation des cessions	OK	
CESSION : (SOFORMA-SODEFOR-FORABOLA)		AUTRES :																		
- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure																		
- Attestation fiscale	X	- Notification arrêté de résiliation																		
- Déclaration de deux parties	OK	- Arrêté de résiliation																		
- Projet de l'acte de cession	OK	- Arrêté de réattribution (contrat)																		
- Arrêtés d'autorisation des cessions	OK																			

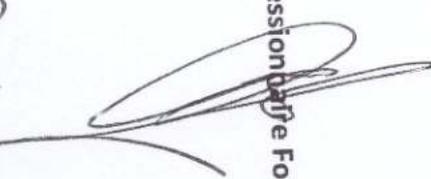
Critères d'éligibilité	Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
	Base légale	Vérificateurs	<table border="1"> <tr> <td>Cocher</td> <td>Observations</td> </tr> </table>	Cocher
Cocher	Observations			

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	Fiche technique d'analyse de la validation du plan d'aménagement.
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du Secrétaire Général adressée au Gouverneur de l'Equateur.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	la preuve pour l'année 2022 absente suite au problème de conflit de compétence avec les provinces.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019, 2020	Lettre de prolongation pour les années 2019 et 2020

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	Fiche de suivi de mise en œuvre des clauses sociales.
	Nombre d'employés locaux utilisés	1300 agents		

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


Tania Kinshasa

Le Coordonnateur de la Commission



413

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	FORABOLA										
N°GA	023/03										
N° Contrat	036/11										
Superficie	182.751 Ha										
Province	MONGALA										
Territoire	LISALA										
Adresse Physique	Avenue Poids Lourds 1182, Kinshasa/Gombe, Contact : +243854419544										
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<p>CESSION : (SODEFOR-FORABOLA)</p> <table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td rowspan="4"> <p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) </td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> </tr> </table>	- Lettre de demande	OK	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) 	- Attestation fiscale	X	- Déclaration de deux parties	OK	- Projet de l'acte de cession	OK
- Lettre de demande	OK	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) 									
- Attestation fiscale	X										
- Déclaration de deux parties	OK										
- Projet de l'acte de cession	OK										
		<table border="1"> <tr> <td>- Arrêts d'autorisation des cessions</td> <td>OK</td> </tr> </table>	- Arrêts d'autorisation des cessions	OK							
- Arrêts d'autorisation des cessions	OK										

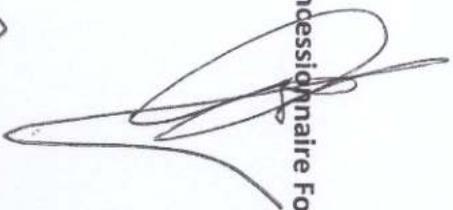
Critères d'éligibilité	Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Ndeke et Bwela.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	Fiche technique d'analyse.
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du Secrétaire Général adressée au Gouverneur de la Mongala.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	La preuve pour l'année 2022 absente suite au problème de conflit de compétence avec les provinces.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019, 2020 et 2021	A produire des preuves de paiement lisibles.

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	Pour les communautés Ndeke, Bwela, Bokutu, Bongombo Rapport d'évaluation des engagements des clauses sociales.
		Nombre d'employés locaux utilisés	1300 agents	

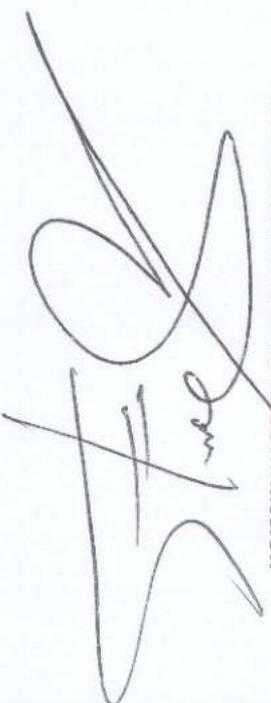
Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tâmba Tâmbala

Le Coordonnateur de la Commission



FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER « SODEFOR »		
N°GA	011/03		
N° Contrat	042/11		
Superficie	294.301 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	BASOKO/BANALLA/ISANGI		
Adresse Physique	Avenue Poids Lourds 2165, Kinshasa/Gombe, Contact : +243851272991		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (FORABOLA-SODEFOR)	AUTRES :
		- Lettre de demande	- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale	- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties	- Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de réattribution (contrat)
		- Arrêté d'autorisation de cession	
		OK	

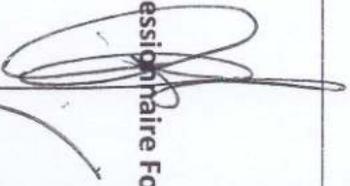
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Yambuya, Baboro, Mongandjo
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	Fiche technique d'analyse de la validation du plan d'aménagement.
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du Secrétaire Général adressée au Gouverneur de la Tshopo.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	la preuve pour l'année 2022 absente suite au problème de conflit de compétence avec les provinces.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019, 2020, 2021	Lettre de prolongation pour l'année 2020. Lettre de dérogation de la

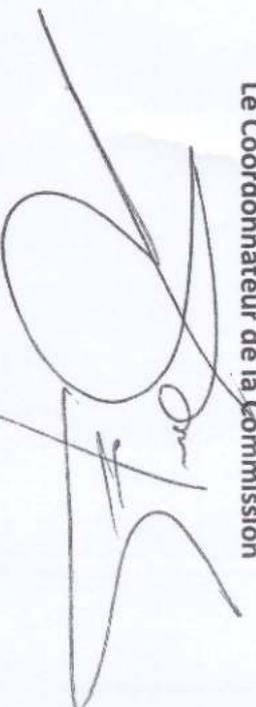
			et 2022	DGRA pour le paiement échelonné sur la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	OK OK 1300 agents	Pour les communautés Yambau, Ilongo, Bangelema-Mongandjo, Yambuya, Yelongo. Rapport de suivi financier du Fonds de Développement Local.

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



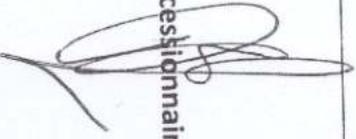
Ta'a T'ah'ado

		- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
			Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire.
			Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Bongemba et Bokalawamba
2. L'aménagement des concessions.		- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
			Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	Fiche technique d'analyse de la validation du plan d'aménagement.
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du Directeur Général des Forêts accusant réception à la lettre du Secrétaire Général adressée au Gouverneur de la Tshopo.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).		- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	la preuve pour l'année 2022 absente suite au problème de conflit de compétence avec les provinces.
			Preuve de paiement de la taxe sur le permis	2020, 2021	La lettre de prolongation

		de coupe industriel de bois d'œuvre.	et 2022	de l'année 2021.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	Lettre de dérogation de la DGRA pour le paiement échelonné sur la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Yanongo et Bokala-wamba.
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	Rapport de suivi financier du Fonds de Développement Local.
		Nombre d'employés locaux utilisés	1300 agents	

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



Tina Tindade

46

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE DE DEVELOPEMENT FORESTIER « SODEFOR »		
N°GA	028/03		
N° Contrat	039/11		
Superficie	253.570 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	Avenue Poids Lourds 2165, Kinshasa/Gombe, Contact : +243851272991		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation decession	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	La lettre d'acceptation du plan de gestion provisoire à fournir.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Mbijankama
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	Fiche technique d'analyse de la validation du plan d'aménagement.
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	la preuve pour l'année 2022 absente suite au problème de conflit de compétence avec les provinces.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2019, 2020 et 2021	La lettre de prolongation pour les années 2018 et 2019.

<p>4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.</p>	<p>- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.</p>	<p>Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.</p>	<p>OK</p>
<p>5. Le respect des engagements des clauses sociales.</p>	<p>- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.</p>	<p>Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.</p>	<p>OK</p>
	<p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.</p>	<p>Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).</p>	<p>OK</p>
	<p>Nombre d'employés locaux utilisés</p>	<p>1300 agents</p>	<p>Pour les communautés Mbijankama et Babai</p>
			<p>Rapport de suivi financier du Fonds de Développement Local.</p>

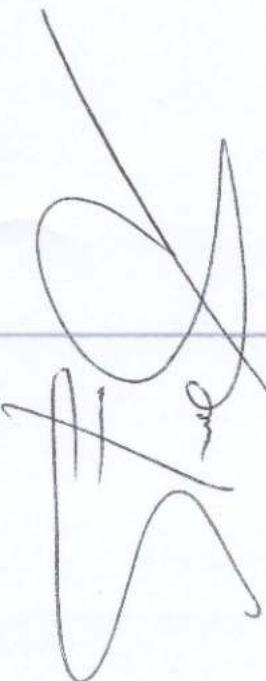
Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tânica Trindade

Le Coordonnateur de la Commission



42

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER « SODEFOR »			
N°GA	020/03			
N° Contrat	037/11			
Superficie	218.868 Ha			
Province	TSHOPO			
Territoire	BASOKO			
Adresse Physique	Avenue Poids Lourds 2165, Kinshasa/Gombe, Contact : +243851272991			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :		AUTRES :
		- Lettre de demande		- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale		- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties		- Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte de cession		- Arrêté de réattribution (contrat)
		- Arrêts d'autorisation des cessions		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations

la régularité des titres.

2. L'aménagement des concessions.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Bahanga, Likombe et llongo.
		Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	Fiche technique d'analyse de la validation du plan d'aménagement.
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du Secrétaire Général adressée au Gouverneur de l'Équateur.
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	la preuve pour l'année 2022 absente suite au problème de conflit de compétence avec les provinces.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis	2018, 2019,	Lettre de prolongation pour

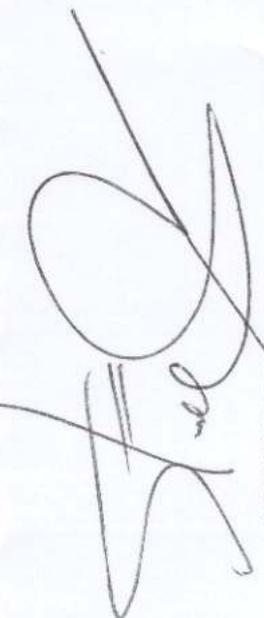
		de coupe industriel de bois d'œuvre.	2020, 2021 et 2022	Les années 2019 et 2020. Lettre de dérogation de la DGRA pour le paiement échelonné sur la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	OK OK 1300 agents	Pour les communautés Bahanga. Rapport de suivi financier du Fonds de Développement Local.

Le Concessionnaire Forestier

Tonic Kinshasa

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Coordonnateur de la Commission

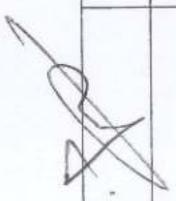


49

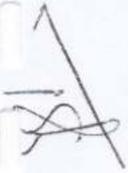
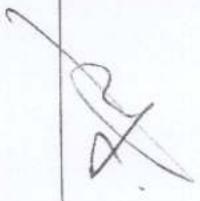
FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE INDUSTRIELLE ET FORESTIERE DU CONGO « SIFORCO »		
N°GA	018/00		
N° Contrat	040/11		
Superficie	298.812 Ha		
Province	MAÏ-NDOMBE		
Territoire	YUMBI/MUSHIE/INONGO		
Adresse Physique	Quartie Maluku, Commune de Maluku (ex : Camp Muata)/Contact : +243818110706		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :	AUTRES :
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte d'échange - Arrêté d'autorisation d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
			Observations

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	Absence de Notification de l'acceptation du plan de gestion provisoire.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Batende.
		Document du plan d'aménagement.	OK	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020	2021, 2022 la société est en processus de liquidation.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018 et 2019	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	OK OK 0	Pour les communautés Tiene-batende et Baboma nord. Cfr. PV d'auto-évaluation des accords des clauses sociales. Société en liquidation

Fait à Kinshasa, le 23/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


 20 DK
 ALB / Heurwaire

Le Coordonnateur de la Commission


 Delly
 ISHOMU KATISA
 Conseiller / Présidence

43

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE COMMERCIALE DE TRANSPORT ET DES PORTS « SCTP » SA		
N°GA	004/91		
N° Contrat	055/14		
Superficie	121.214 Ha		
Province	MAÏ-NDOMBE		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	177, Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe/Kinshasa/Contact : +243998279780, +243814092704		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<p>CESSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte d'échange - Arrêté d'autorisation d'échange 	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

		- Arrêté 028 ;			
		- Arrêté 023 ;	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		- Arrêté 072.	Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification de validation.
2. L'aménagement des concessions.		- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	A fournir
			Document du plan d'aménagement.	OK	
			Notification de validation du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	Processus en cours
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).		- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2021	Absence de la taxe 2020.
			Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	Les cinq dernières années la société n'a pas obtenu des permis de coupe, malgré les différentes demandes des permis.

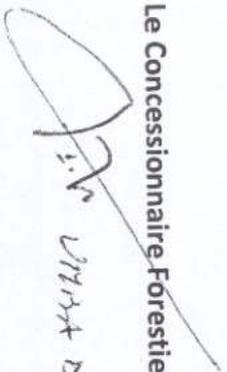




<p>4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.</p>	<p>- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.</p>	<p>Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.</p>	<p>X</p>	
<p>5. Le respect des engagements des clauses sociales.</p>	<p>- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.</p>	<p>Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.</p>	<p>X</p>	
	<p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.</p>	<p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.</p>	<p>OK</p>	<p>Pour la communauté BATTU.</p>
<p>Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).</p>	<p>X</p>			
<p>Nombre d'employés locaux utilisés</p>	<p>58 agents</p>			<p>Preuve à fournir</p>

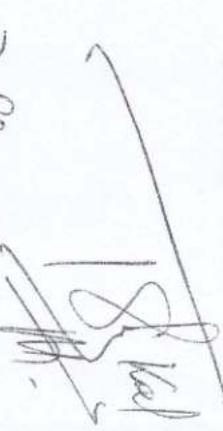
Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier


VINCENT DI MALANDA


LUBANDA KILUMBA

Le Coordonnateur de la Commission


Delly ISHIONA KATIRA
Conseiller / Président

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	COMPAGNIE DE BOIS « CB »		
N°GA	018/95		
N° Contrat	021/11		
Superficie	148.018 Ha		
Province	Mai-Ndombe		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	N° 122 ; 11 ^{ème} Rue Industrielle/Limete ; Contact +243815105931		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION	AUTRES : (Résiliation contestée) /Régularité de l'arrêté de résiliation (2019). /Décision du conseil d'Etat.
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	

Critères d'éligibilité	Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	Arrêté CIM
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	Existence de l'avenant/Clause initiale à fournir
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Déposé mais non validé
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	Suspension du contrat
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	Suspension du contrat
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	Suspension du contrat
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019 et 2021	2020 retrait du contrat
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	A fournir
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	Pillage de l'unité de transformation depuis 2016
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	Pillage de l'unité de transformation depuis 2016

	Extérieur.			
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ;	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	
	- Arrêté 023 ;			
	- Arrêté 072.	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés	44 agents	

Fait à Kinshasa, le 10/02/2023

Le Concessionnaire Forestier

MUKITIKA LEWA ABANI



Le Coordonnateur de la Commission



51

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE BOIS AU CONGO « SCIBOIS »		
N°GA	093/03		
N° Contrat	020/11		
Superficie	234.862 Ha		
Province	EQUATEUR		
Territoire	LUKOLELA/BIKORO		
Adresse Physique	Avenue du marché n° 26/A, Commune de la Gombe, Kinshasa/Contact : +243999981957, +243822749813		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :	AUTRES :
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte d'échange - Arrêté d'autorisation d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification de d'acceptation à fournir.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Lusankani. La clause initiale à fournir.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en oeuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	Lettre de compensation et d'exonération de la redevance de superficie 2019 et 2020.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'oeuvre.	2019, 2022	2018, 2020 et 2021 à fournir.

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	L'unité de transformation est à la phase d'essai.
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072. 	<p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.</p> <p>Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Processus en cours</p> <p>Preuve à fournir.</p>
		Nombre d'employés locaux utilisés	35 agents	

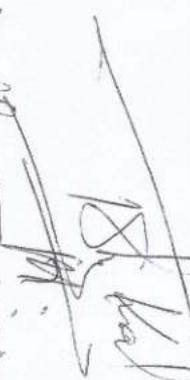
Fait à Kinshasa, le 23/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

INZAMBRA ENDIKANO ELVA Jean
 Directeur de l'Exploitation des Forêts
 et Administratif à Kisumu



Le Coordonnateur de la Commission


 Dolly TSHIONA KATANA
 Conseiller / Président

52

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	LA FORESTIERE DU LAC « FOLAC »		
N°GA	024/05		
N° Contrat	048/12		
Superficie	222.829 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	INONGO/KUTU		
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier, Kinshasa-Limete/Contact +243811908573		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<p>CESSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêts d'autorisation des cessions 	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente					
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	<td>Cocher</td> <td>Observations</td>	Cocher	Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Iyembe, Ntombenzale, Badia
		Document du plan d'aménagement.	OK	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du SG adressée au Gouverneur de la Province du Mai-Ndombe.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019, 2020 et 2021	Lalettre de prolongation pour la taxe 2022..

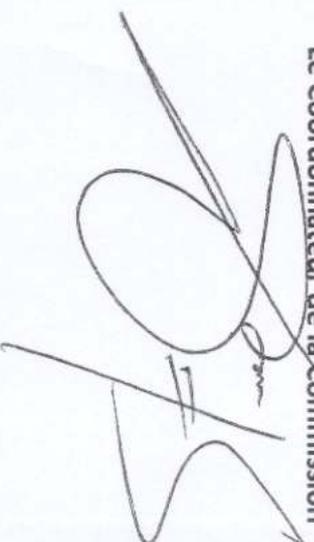
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	
		Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Ntombenzale et Iyembe.
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	PV d'auto-évaluation pour la communauté Iyembe.
		Nombre d'employés locaux utilisés	54 agents	

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


Felix Ngbisa
Directeur

Le Coordonnateur de la Commission



FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	BEGO-CONGO			
N° GA	021/05			
N° Contrat	022/11			
Superficie	94.453 Ha			
Province	TSHOPO			
Territoire	UBUNDU			
Adresse Physique	N° 10 Avenue Allée verte, Commune de Ngaliema, Kinshasa/Contact : +243816761914 N° 1, Avenue Tshatshi, Commune de Makiso, Kisangani/Contact : +243812646648			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION :		AUTRES :
		- Lettre de demande		- Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale		- Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties		- Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte d'échange		- Arrêté de réattribution (contrat)
		- Arrêté d'autorisation d'échange		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.		OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.		OK	
		Un plan de gestion provisoire.		OK	Notification de validation.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.		OK	Pour la communauté Babiondo.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.		OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.		OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.		OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).		OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)		2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.		2020, 2021, 2022	Avec prolongation du permis 2017 pour l'année 2018. Le permis de l'année 2019 a été délivré en 2020.

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	OK OK	Pour les communautés Babiondo et Bakumu-Mangongo..
			30 agents	

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

[Signature]

MR NGUYEN ZA

Représentant chargé
des Relations publiques
081 676 1314

Le Coordonnateur de la Commission

[Signature]
Frdéric DZENGO BOSALE
Dg | Forêt. 22/12/22

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	MEGABOIS		
N°GA	088/03		
N° Contrat	017/11		
Superficie	135.510Ha		
Province	Equateur		
Territoire	Bolomba		
Adresse Physique	Avenue Mwela 3132, Quartier Kingabwa/Limete, Contact : +243998814566		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
	- Arrêté d'autorisation de cession		
		AUTRES : Résiliation Juin 2018/Réattribution à COKIBAFODE CCF 001/20	
		- Notification mise en demeure X	
		- Notification arrêté de résiliationX	
		- Arrêté de résiliationX	
		- Arrêté de réattribution (contrat)X	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X
			Observations A fournir

	2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus interrompu
			Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
			Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
			Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
	3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018	La société était en ordre avant le retrait les taxes 2017, 2016, 2015, 2014.
			Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	A fournir
	4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du	- Code forestier ;	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	

Territoire National.	- Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X X	Processus interrompu A fournir
		Nombre d'employés locaux utilisés	100 agents	

Le Concessionnaire Forestier



Fait à Kinshasa, le 11/02/2023

Le Coordonnateur de la Commission



FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SEFOCO			
N° GA	028/98			
N° Contrat	016/11			
Superficie	175.231 Ha			
Province	Equateur			
Territoire	Bolomba			
Adresse Physique	Avenue Mwela 3132, Quartier Kingabwa/Limete, Contact : +243998814566			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION		
		- Lettre de demande		
		- Attestation fiscale		
		- Déclaration de deux parties		
		- Projet de l'acte de cession		
	- Arrêté d'autorisation de cession			
		AUTRES : Résiliation Juin 2018/Réattribution à COKIBAFODE CCF 001/20		
		- Notification mise en demeure X		
		- Notification arrêté de résiliation X		
		- Arrêté de résiliation X		
		- Arrêté de réattribution (contrat) X		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X
			Observations
			A fournir

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	
	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	A fournir	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus interrompu
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018	La société était en ordre avant le retrait des taxes 2017, 2016, 2015.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	OK	
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du	- Code forestier ;	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	

Territoire National.	- Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	100 agents	


Le Concessionnaire Forestier

Fait à Kinshasa, le 11/02/2023


Le Coordonnateur de la Commission

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SEFOCO			
N°GA	008/93			
N° Contrat	023/11			
Superficie	242.999Ha			
Province	Equateur			
Territoire	Bolomba			
Adresse Physique	Avenue Mwela 3132, Quartier Kingabwa/Limete, Contact : +243998814566			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION		AUTRES : Résiliation Juin 2018/Réattribution à COKIBAFODE CCF 001/20
		- Lettre de demande		- Notification mise en demeure X
		- Attestation fiscale		- Notification arrêté de résiliation X
		- Déclaration de deux parties		- Arrêté de résiliation X
		- Projet de l'acte de cession		- Arrêté de réattribution (contrat) X
		- Arrêté d'autorisation de cession		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	A fournir

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	
	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	X	A fournir	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus interrompu
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018	La société était en ordre avant le retrait des taxes 2017, 2016, 2015.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	OK	
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du	- Code forestier ;	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	

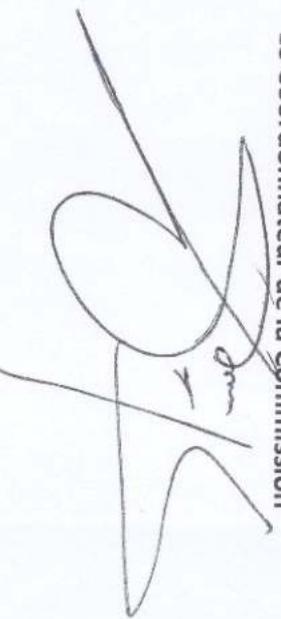
Territoire National.	- Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	X	
		Nombre d'employés locaux utilisés	100 agents	

Fait à Kinshasa, le 11/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	Ets. MOTEMA			
N° GA	037/03			
N° Contrat	025/11			
Superficie	210.247 Ha			
Province	EQUATEUR/TSHUAPA			
Territoire	INGENDE/MONKOTO			
Adresse Physique	N° 8, Avenue Ntangu, Quartier Basoko, Kinshasa-Ngaliema/Contact : +243840508927			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION	AUTRES :	
		- Lettre de demande	- Notification mise en demeure	
		- Attestation fiscale	- Notification arrêté de résiliation	
		- Déclaration de deux parties	- Arrêté de résiliation	
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de réattribution (contrat)	
		- Arrêté d'autorisation de cession		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	OK	Publié au Journal Officiel n° 12, du 15 juin 2012.
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	BOMBOMBA, BESOMBO, INDILOLO et BUANGI
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020 et 2021	Il existe une demande d'exonération de la taxe 2022 adressée au Gouverneur et également une demande de conversion de la concession en conservation par la signature de l'accord-cadre avec le Ministère. (Depuis

FB

Sh

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019	mars 2021). La redevance de superficie a été payée dans une seule province.
		Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	A fournir
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les groupements BOMBOMBA, BESOMBO, INDJOLO et BUANGI
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK	
		Nombre d'employés	0 agent	

Le Concessionnaire Forestier

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

Le Coordonnateur de la Commission

F.O. Bouganda
Fredéric A TENGU BOSTALA
Dg/Forêt 22-22
12

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	INDUSTRIE FORESTIERE AU CONGO « IFCO »			
N°GA	034/05			
N° Contrat	009/11			
Superficie	251.234 Ha			
Province	TSHUAPA			
Territoire	BEFALE			
Adresse Physique	22, Boulevard du 30 juin,, Commune de la Gombe, Kinshasa/Contact : +243819917896			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (TRANS-M-COTREFOR-IFCO). - Lettre de demande <input type="checkbox"/> OK - Attestation fiscale <input type="checkbox"/> OK - Déclaration de deux parties <input checked="" type="checkbox"/> X - Projet de l'acte de cession <input type="checkbox"/> OK - Arrêté d'autorisation de cession <input type="checkbox"/> OK		AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté Boyela.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	OK OK	Pour l'ensemble de la société.
			739 agents	

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

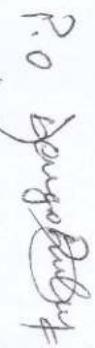
Le Concessionnaire Forestier



MINGAS NZINHA

DGA

Le Coordonnateur de la Commission



P.O. Bengo Buly

Fredéric NTEMO BOSUKU
Des Forêts 22/12/22

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	INDUSTRIE FORESTIERE AU CONGO « IFCO »				
N°GA	033/05				
N° Contrat	018/11				
Superficie	205.608 Ha				
Province	TSHOPO				
Territoire	BAFWASENDE				
Adresse Physique	22, Boulevard du 30 juin,, Commune de la Gombe, Kinshasa/Contact : +243819917896				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (TRANS-M-COTREFOR-IFCO) - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession			AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK	

[Signature]

[Signature]

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour la communauté BENENZEKE.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	OK	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018, 2019, 2020, 2021 et 2022	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur. 	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation.	OK	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072. 	<p>Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.</p> <p>Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).</p>	OK	
		Nombre d'employés locaux utilisés	739 agents	Pour l'ensemble de la société.

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022

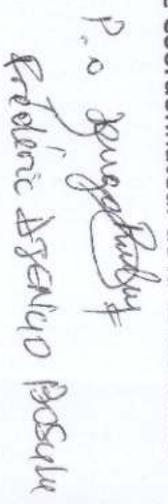
Le Concessionnaire Forestier



MINKAS NZIMHA

DGA

Le Coordonnateur de la Commission



Etienne Azenyo Basulu
Dg Forests 22/12

61

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	LA FORESTIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CONGO Sarl « FODECO »															
N°GA	003/03, CCF 041/11															
N° Contrat	003/15															
Superficie	261.041 Ha															
Province	TSHOPO															
Territoire	BASOKO															
Adresse Physique	16 ^{ème} Rue Limete Résidentiel n° 111, Commune Limete/Kinshasa/Contact : +24381 668 8111															
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CESSION</th> <th rowspan="5">AUTRES : (Résiliation du CCF 041/11 de la SOFORMA et Réattribution à la FODECO sous le contrat 003/15).</th> </tr> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliation X - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK </td> </tr> </table>	CESSION		AUTRES : (Résiliation du CCF 041/11 de la SOFORMA et Réattribution à la FODECO sous le contrat 003/15).	- Lettre de demande	<input type="checkbox"/>	- Attestation fiscale	<input type="checkbox"/>	- Déclaration de deux parties	<input type="checkbox"/>	- Projet de l'acte de cession	<input type="checkbox"/>	- Arrêté d'autorisation de cession	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliation X - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK
CESSION		AUTRES : (Résiliation du CCF 041/11 de la SOFORMA et Réattribution à la FODECO sous le contrat 003/15).														
- Lettre de demande	<input type="checkbox"/>															
- Attestation fiscale	<input type="checkbox"/>															
- Déclaration de deux parties	<input type="checkbox"/>															
- Projet de l'acte de cession	<input type="checkbox"/>															
- Arrêté d'autorisation de cession	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure X - Notification arrêté de résiliation X - Arrêté de résiliation OK - Arrêté de réattribution (contrat) OK 														

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X
			Observations

Non

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire à fournir.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Winawina, Mohonge et Bonduka-Qpando.
		Document du plan d'aménagement.	X	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2018, 2019, 2022	Pour la taxe 2021, la société avait bénéficié d'une mesure de grâce du Gouverneur de la province de Tshopo.
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018 et 2019	La lettre de prolongation du permis 2018.

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	X X	Preuve à fournir.

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

[Signature]

MR SIEP SABINS
COORDONNATRICE FODECO SRAEL

Le Coordonnateur de la Commission

[Signature]

Dolly TSHOMBA KATITA
Conseiller / Présidente

62

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	LA SOCIETE LA MILLENAIRE FORESTIERE Sarl « SOMIFOR »		
N°GA	027/03		
N° Contrat	002/15		
Superficie	186.602 Ha		
Province	EQUATEUR		
Territoire	BIKORO		
Adresse Physique	6277, Avenue Kingabwa, Quartier Kingabwa, Kinshasa-Limete, Contact : +243821382234		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION	AUTRES : (Résiliation-réattribution)
		- Lettre de demande	(SODEFOR – SOMIFOR)
		- Attestation fiscale	- Notification mise en demeureX
		- Déclaration de deux parties	- Notification arrêté de résiliationX
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de résiliationOK
- Arrêté d'autorisation de cession	- Arrêté de réattribution (contrat)OK		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X
			Observations
			Cette GA jugé convertible



	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	mais non convertie. PGP initial déposé avec la notification d'acceptation ainsi que le plan de gestion provisoire révisé.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	LOONDO, MARINGO, BESOMBO 1, YOLO Y'ELOKO
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Pour cette section, la société a soulevé le problème de justice lié à des suspensions intempestives du contrat.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	2018, 2019, 2020, 2021, 2022	
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis	2018,	Le paiement des taxes sur le permis de coupe relatif



		de coupe industriel de bois d'œuvre.	2020, 2022	aux années 2019 et 2021 avait fait l'objet de contentieux.
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK OK	Cfr PV
		Nombres d'employés	32 agents	

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


KIKINDA
MRECEBUI

Le Coordonnateur de la Commission


Buseilla Jolly TSHOMBA K.

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	LA SOCIETE LA MILLENAIRE FORESTIERE Sarl « SOMIFOR »			
N°GA	033/03			
N° Contrat	001/15			
Superficie	201.564 Ha			
Province	TSHUAPA			
Territoire	MONKOTO			
Adresse Physique	6277, Avenue Kingabwa, Quartier Kingabwa, Kinshasa-Limete, Contact : +243821382234			
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM	CESSION	- Lettre de demande	AUTRES : (Résiliation-réattribution) (SOFORMA – SOMIFOR) - Notification mise en demeure(pas concerné) - Notification arrêté de résiliationOK - Arrêté de résiliationOK - Arrêté de réattribution (contrat)OK
			- Attestation fiscale	
			- Déclaration de deux parties	
			- Projet de l'acte de cession	
			- Arrêté d'autorisation de cession	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	X	



	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	Notification d'acceptation du plan de gestion provisoire.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	NTOMBA
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2019 - 2022)	2018,	Absence des preuves de paiement de la redevance de superficie pour les années 2019, 2020, 2021, 2022.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	2018	Les preuves de paiement des taxes sur le permis de coupe pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK X	15 agents

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


KIKUMBA

MREESTER

Le Coordonnateur de la Commission


Coordonnateur de la Commission
TSHOMBA K.

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	Lettre d'acceptation
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Bongombo et Popolo
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours (Plan de sondage, rapport d'inventaires d'aménagement et études socio-économiques)
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	Processus en cours
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X	
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés locaux utilisés	X X	Preuve à fournir

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


M^r TRESOR NKILIMA IYONGA

Le Coordonnateur de la Commission



65

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	MAISON NBK SERVICE		
N°GA	042/05		
N° Contrat	011/11		
Superficie	13.925 Ha		
Province	KASAI-CENTRAL		
Territoire	DEMBA		
Adresse Physique	Avenue de l'Entrepôt JAAN Center N° 7228, Quartier de la Gare, Kinshasa-Gombe, E-mail : nbkvictor@gmail.com /Contact : +243812102137, +243907563287		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<p>CESSION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<p>AUTRES : (Résiliation contestée) /Régularité de l'arrêté de résiliation. /Décision du conseil d'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

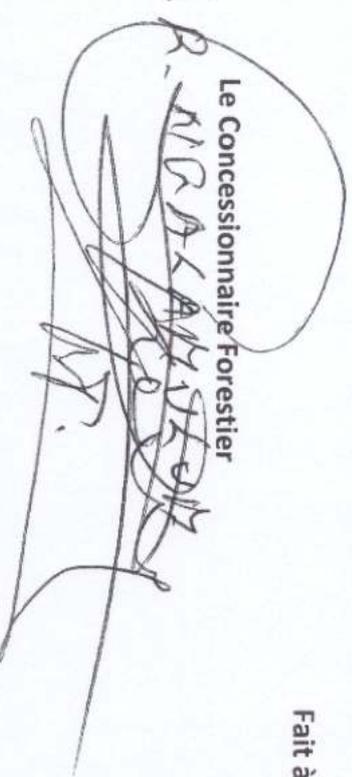
Critères d'éligibilité	Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations

1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ; - Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Notification de la convertibilité du titre.	OK	
		Arrêté portant contrat de concession forestière.	OK	
		Un plan de gestion provisoire.	OK	La notification d'acceptation (Processus en cours).
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Kasanganayi, Kasongo Mubamba.
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours (plan de sondage).
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
3. Les finances (paiement des taxes et redevances).	- Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	X	Contrat résilié en 2019.
		Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	Correspondance adressée à l'administration en rapport avec l'arrêt de l'exploitation à la suite au

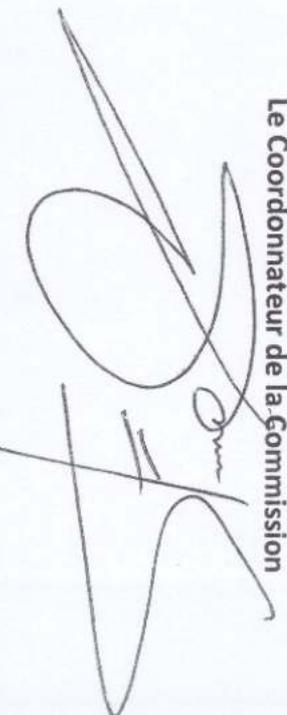
4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	OK OK	mauvais état de route/A Fournir.
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales).	OK X	(2012-2016)
		Nombre d'employés	15 agents	

Fait à Kinshasa, le 09/02/2023

Le Concessionnaire Forestier

M. T. R. MIRAKA


Le Coordonnateur de la Commission



66

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	MAISON NBK SERVICE		
N°GA	041/05		
N° Contrat	049/14		
Superficie	79.730 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	MUSHI		
Adresse Physique	Avenue Panzi N° 74, Commune de Ngiri-Ngiri, Kinshasa/Contact :+243812102137, +243907563287		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION	
		- Lettre de demande	
		- Attestation fiscale	
		- Déclaration de deux parties	
		- Projet de l'acte de cession	
	- Arrêté d'autorisation de cession		AUTRES :
			- Notification mise en demeure
			- Notification arrêté de résiliation
			- Arrêté de résiliation
			- Arrêté de réattribution (contrat)

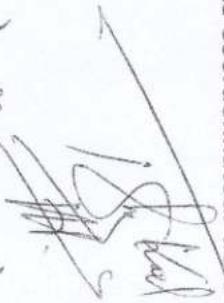
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de production permanente			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	- Décret 05/116 ;	Notification de la convertibilité du titre.	OK
		Observations	

	- Arrêté 028 ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Arrêté portant contrat de concession forestière. Un plan de gestion provisoire.	OK OK	A fournir la notification d'acceptation.
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Baboma et Banunu.
	2. L'aménagement des concessions. - Code forestier ; - Arrêté 034.	Document du plan d'aménagement.	X	Processus en cours.
		Notification de validation du plan d'aménagement. Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X X	
	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X		
3. Les finances (paiement des taxes et redevances). - Code forestier ; - Arrêté 066.	Preuve de paiement de la Redevance de superficie. (2018 - 2022)	2020	Conflit entre les communautés de Ma et Omami a provoqué l'arrêt d'exploitation.	
	Preuve de paiement de la taxe sur le permis de coupe industriel de bois d'œuvre.	X	Conflit entre les communautés de Ma et Omami a provoqué l'arrêt d'exploitation.	

4. La présence d'une unité de transformation sur l'étendue du Territoire National.	- Code forestier ; - Arrêté Interdépartemental du Commerce Extérieur.	Permis d'exploitation de l'installation de l'unité de transformation. Rapport annuel d'activité prouvant la fonctionnalité de l'unité de transformation.	X X	PV du Coordinateur de l'EDD
5. Le respect des engagements des clauses sociales.	- Code forestier ; - Arrêté 023 ; - Arrêté 072.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain)/Fiche de suivi de mise en œuvre des engagements des clauses sociales). Nombre d'employés	X X 15 agents	Processus en cours

Fait à Kinshasa, le 24/12/2022


 Le Concessionnaire Forestier
 VICE-PRÉSIDENT
 AG-1231C

Le Coordonnateur de la Commission

 DELLY THIONA KATA
 Conseiller Prévient

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	ECOSYSTEM RESTORATION ASSOCIATE « ERA-CONGO »		
N°GA	014/84 et 114/00/BIMPE AGRO		
N° Contrat	XXXX Sans numéro		
Superficie	299.640 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	INONGO		
Adresse Physique	Avenue Lieutenant-Colonel Lukusa n° 32, Commune de la Gombe/Contact : +243822877712		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (Juges non convertibles)	CESSION :	AUTRES : (Attribution 30 JUILLET 2011)
		- Lettre de demande	- Notification mise en demeure X
		- Attestation fiscale	- Notification arrêté de résiliation X
		- Déclaration de deux parties	- Arrêté de résiliation X
		- Projet de l'acte de cession	- Arrêté de réattribution (contrat) OK (contrat sans numéro).
		- Arrêté d'autorisation de cession	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK OK	Cfr. PDD

AK

		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	OK	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de paiement du cautionnement.	X	Pas concerné
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2011 à 2020, 2021 et 2022	
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Protocole d'accord
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Existence de l'attestation d'enregistrement, mais preuve de paiement à fournir.
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Pas concerné
		Nombre d'employés locaux utilisés	343 agents + 454 enseignants pris en charge	Preuve à fournir

Fait à Kinshasa, le 30/12/2022

Le Concessionnaire Forestier

Melchior

P.O

Le Coordonnateur de la Commission

[Signature]

Jelly

ISHIOMA KATHA

Commissaire / Président

62

FICHE D'ANALYSE

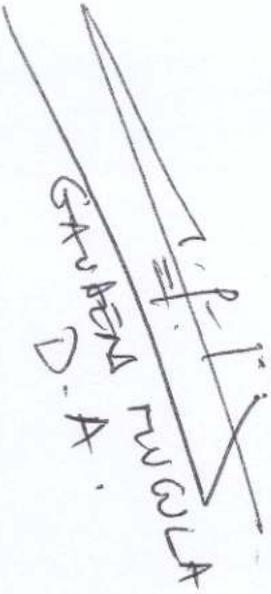
Concessionnaire	SOMICONGO FOREST CONSERVATION SARL				
N°GA	034/97				
N° Contrat	052/14				
Superficie	294.014 Ha				
Province	MAI-NDOMBE				
Territoire	INONGO				
Adresse Physique	13, Avenue du Parquet, C/MpongoNzoli, Ville d'Inongo/Mai-Ndombe/Inongo, Contact : +243815992757				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : SOMICONGO et SOMI CONGO FOREST CONSERVATION SARL			AUTRES :
		- Lettre de demande	OK	-	Notification mise en demeure
		- Attestation fiscale	X	-	Notification arrêté de résiliation
		- Déclaration de deux parties	OK	-	Arrêté de résiliation
		- Projet de l'acte de cession	OK	-	Arrêté de réattribution (contrat)
		- Arrêté d'autorisation de cession	OK		

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047.	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder. Document d'autorisation avec modalités	OK OK OK	

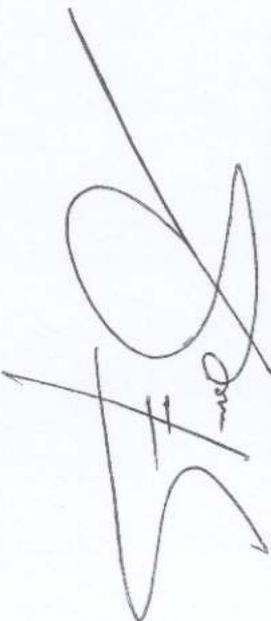
d'un accord des clauses sociales.	règlementation.	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	A fournir
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement du cautionnement.	X	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2020	
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Se conformer à l'arrêté d'homologation
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	OK	
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	OK	
		Nombre d'employés locaux utilisés	95 agents	

Fait à Kinshasa, le 09/02/2023

Le Concessionnaire Forestier


SANGA D. A.

Le Coordonnateur de la Commission



FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	SOCIETE Renewable Solutions (RESO)		
N°GA	019/05		
N° Contrat	060/20		
Superficie	248.318 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	ISANGI		
Adresse Physique	4 ^{ème} Rue Limete Industriel n° 3155, Commune de Limete, Kinshasa/Contact : +243813405476, +243813633396		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : (jugée non convertible)/GA Lumoo Emile	CESSION :	AUTRES : (Attribution)
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

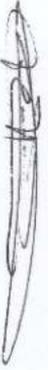
Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	X OK	Cfr. PIN (Validation CN-REDD/A vérifier)

2. L'aménagement des concessions.	- Arrêté 047. - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	OK	Cfr. PIN (Validation CN-REDD/A vérifier)
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	
		Notification du contrat de concession de conservation.	X	
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Notification Vera à fournir
		Document du plan d'aménagement.	X	
		Notification de validation du plan d'aménagement.	X	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	X	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	X	
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
		Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges.	OK	Pour les communautés Liombo rive et Mbole.
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	

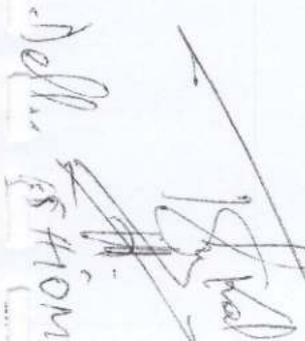
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 0111/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de paiement du cautionnement.	X	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Annexe preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement et homologation.
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	OK	Cfr. Annexe preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement et homologation.
	la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	OK	Cfr. Annexe preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement et homologation.	
	Nombre d'employés locaux utilisés	34 agents	Preuve à fournir	

Fait à Kinshasa, le 28/12/2022

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission



ESTHÉRIE KASTANA

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »		
N°GA	032/03, CCF 045/11		
N° Contrat	046/20		
Superficie	292.283 Ha		
Province	MAI-NDOMBE/EQUATEUR		
Territoire	INONGO/BIKORO		
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-KFBS)	AUTRES :
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)
		OK	OK

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation			
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X
			Observations Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)

				Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.	dans le plan d'aménagement)
				Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.	
				L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.	
				Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.	
				Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021	
				Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	Aucun	
				Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X		
				Document du plan d'aménagement.	OK	Ce plan concerne la CCF/SODEFOR.	
				Notification de validation du plan d'aménagement.	OK		
				Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK		
				Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du SG au Gouverneur.	
				Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK		
				Document des accords des clauses sociales	X	A fournir	
2. L'aménagement des concessions.				- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.			
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.				- Arrêté 047.			
4. La présence des preuves des conclusions				- A définir par la			

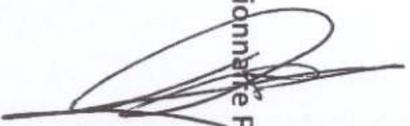
Handwritten mark

Handwritten signature

d'un accord des clauses sociales.	règlementation.	des cahiers des charges.		
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	A fournir
		Document du bilan des clauses antérieures	OK	
		Preuve de paiement du cautionnement.		Pas concerné
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021	Pour 2022, il existe un conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	Processus en cours
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Processus en cours
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Non disponible

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tania Tindale

Le Coordonnateur de la Commission

P. O. Bougo Bougo
 DIERGO BOSTA
 Dg/Forêts

2. L'aménagement des concessions.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034. 	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Cfr. CCF SODEFOR
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X	La lettre du SG au Gouverneur.
		Document des accords des clauses sociales	X	
4. La présence des preuves des conclusions	- A définir par la			

Handwritten signature/initials

Handwritten signature

d'un accord des clauses sociales.	règlementation.	des cahiers des charges.		
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	
		Document du bilan des clauses antérieures	OK	
		Preuve de paiement du cautionnement.		Pas concerné
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021	La preuve de paiement 2022 absente suite au conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	Processus en cours
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Processus en cours
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Non disponible

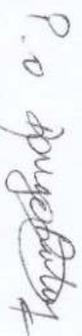
Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tania Tpirindade

Le Coordonnateur de la Commission



P. O. Buye
Djéyo Basulu
Dy/Forêts

24

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »		
N° GA	031/03, CCF 034/11		
N° Contrat	051/20		
Superficie	191.913 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	OSHWE		
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-KFBS)	AUTRES :
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande - Attestation fiscale - Déclaration de deux parties - Projet de l'acte de cession - Arrêté d'autorisation de cession 	<ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)
		OK	OK
		OK	OK
		OK	OK

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)

JB

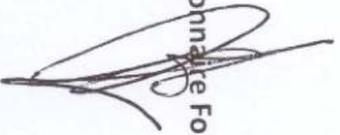
		Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	dans le plan d'aménagement) Pas concerné selon le concessionnaire.
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Cfr. CCF SODEFOR
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
		- Arrêté 047.		
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.		- Arrêté 047.		
4. La présence des preuves des conclusions	- A définir par la	Document des accords des clauses sociales	X	

SB

d'un accord des clauses sociales.	réglementation.	des cahiers des charges.		
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Document du bilan des clauses antérieures	OK	
		Preuve de paiement du cautionnement.		Pas concerné
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021	La preuve de paiement 2022 absente suite au conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	Processus en cours
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Processus en cours
		La preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Non disponible

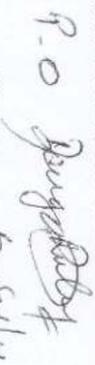
Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tânza Inyabade

Le Coordonnateur de la Commission

P.O. 
 Young Basulu
 Dg/Forêts

75

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »											
N°GA	064/00, CCF 038/11											
N° Contrat	052/20											
Superficie	211.283Ha											
Province	MAI-NDOMBE											
Territoire	OSHWE											
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472											
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<p>CESSION : (SODEFOR-KFBS)</p> <table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td rowspan="4"> <p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) </td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> </tr> </table>		- Lettre de demande	OK	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) 	- Attestation fiscale	OK	- Déclaration de deux parties	OK	- Projet de l'acte de cession	OK
- Lettre de demande	OK	<p>AUTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) 										
- Attestation fiscale	OK											
- Déclaration de deux parties	OK											
- Projet de l'acte de cession	OK											
		- Arrêté d'autorisation de cession	OK									

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs		
		Cocher	Observations	
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 0111/27 ; - Arrêté 047. 	<p>Lettre de requête.</p> <p>Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.</p>	<p>OK</p> <p>X</p>	<p>Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI</p>

[Signature]

[Signature]

2. L'aménagement des concessions.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034. 	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	dans le plan d'aménagement) Pas concerné selon le concessionnaire.
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Cfr. CCF SODEFOR
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des Provinces).	OK	Lettre du SG au Gouverneur.
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
4. La présence des preuves des conclusions	- A définir par la	Document des accords des clauses sociales	X	

Handwritten mark

Handwritten signature

d'un accord des clauses sociales.	règlementation.	des cahiers des charges.		
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	
		Document du bilan des clauses antérieures	OK	
		Preuve de paiement du cautionnement.		Pas concerné
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021	La preuve de paiement 2022 absente suite au conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	Processus en cours
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Processus en cours
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Non disponible

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tanis Thindade

Le Coordonnateur de la Commission

R. O. Boughe
Djongo Bouxulu
 Dg/Forêts

76

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »																				
N°GA	021/00, CCF 035/11																				
N° Contrat	053/20																				
Superficie	213.983 Ha																				
Province	MAI-NDOMBE																				
Territoire	KUTU																				
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472																				
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CESSION : (SODEFOR-KFBS)</th> <th>AUTRES :</th> </tr> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td>- Notification mise en demeure</td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>OK</td> <td>- Notification arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> <td>- Arrêté de résiliation</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> <td>- Arrêté de réattribution (contrat)</td> </tr> <tr> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td>OK</td> <td></td> </tr> </table>		CESSION : (SODEFOR-KFBS)		AUTRES :	- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure	- Attestation fiscale	OK	- Notification arrêté de résiliation	- Déclaration de deux parties	OK	- Arrêté de résiliation	- Projet de l'acte de cession	OK	- Arrêté de réattribution (contrat)	- Arrêté d'autorisation de cession	OK	
CESSION : (SODEFOR-KFBS)		AUTRES :																			
- Lettre de demande	OK	- Notification mise en demeure																			
- Attestation fiscale	OK	- Notification arrêté de résiliation																			
- Déclaration de deux parties	OK	- Arrêté de résiliation																			
- Projet de l'acte de cession	OK	- Arrêté de réattribution (contrat)																			
- Arrêté d'autorisation de cession	OK																				

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047. 	<p>Lettre de requête.</p> <p>Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.</p>	<p>OK</p> <p>X</p>	<p>Cfr. Rapport d'inventaire à fournir. (voir synthèse du RI</p>

Handwritten initials

Handwritten signature

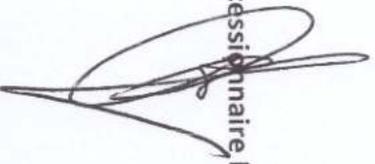
		Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Cfr. CCF SODEFOR
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
		Document des accords des clauses sociales	X	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Décret 0111/27 ; - Arrêté 034.			
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.			
4. La présence des preuves des conclusions	- A définir par la			

PR

d'un accord des clauses sociales.		règlementation.		des cahiers des charges.	
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X		
		Document du bilan des clauses antérieures	OK		
		Preuve de paiement du cautionnement.			Pas concerné
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021		La preuve de paiement 2022 absente suite au conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X		Processus en cours
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X		Processus en cours
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X		Non disponible

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Le Coordonnateur de la Commission

P. O. *Pangobanda*
Doyen Bessulu
Dy/Forêts

Toussaint Thindade

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »														
N°GA	008/03, CCF 043/11														
N° Contrat	054/20														
Superficie	150.703 Ha														
Province	MONGALA														
Territoire	LISALA														
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472														
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-FORABOLA-KFBS) <table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td rowspan="4"> AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) </td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td>OK</td> <td></td> </tr> </table>	- Lettre de demande	OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)	- Attestation fiscale	OK	- Déclaration de deux parties	OK	- Projet de l'acte de cession	OK		- Arrêté d'autorisation de cession	OK	
- Lettre de demande	OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)													
- Attestation fiscale	OK														
- Déclaration de deux parties	OK														
- Projet de l'acte de cession	OK														
	- Arrêté d'autorisation de cession	OK													

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047.	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	X OK	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)




		Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Ce plan concerne la CCF/FORABOLA.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	La lettre du SG, suivi de l'accusé de réception du Gouverneur.
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X	A fournir
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable	- Arrêté 047.			
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.			

Handwritten mark

Handwritten signature

des communautés locales.				
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain). Preuve de paiement du cautionnement.	X X	A fournir A fournir Pas concerné
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement de la taxe de superficie. Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages). Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement. La preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	2021 X X X	Pour 2022, il existe un conflit de compétence entre le niveau central et provincial. Processus en cours Processus en cours Non disponible

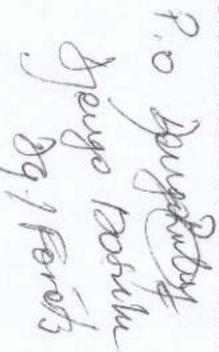
Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tânza Mindado

Le Coordonnateur de la Commission



FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »		
N°GA	012/03, CCF 058/14		
N° Contrat	055/20		
Superficie	286.752 Ha		
Province	EQUATEUR/SUD-UBANGI		
Territoire	BOMONGO/KUNGU		
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limele/Contact : +243843963472		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-FORABOLA-KFBS) - Lettre de demande OK - Attestation fiscale OK - Déclaration de deux parties OK - Projet de l'acte de cession OK - Arrêté d'autorisation de cession OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 0111/27 ; - Arrêté 047.	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)

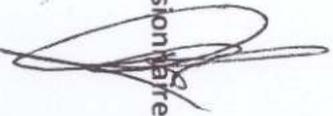
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	dans le plan d'aménagement)
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Ce plan concerne la CCF/FORABOLA.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du SG au Gouverneur, lettre du coordinateur Provincial transmettant le projet d'arrêté de mise en œuvre du		

PR

				plan d'aménagement au Gouverneur.
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X	A fournir
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X	A fournir
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement du cautionnement. Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021	Pas concerné
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	Pour 2022, il existe un conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Processus en cours
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Non disponible

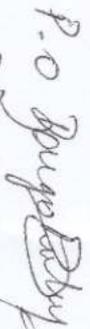
Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Tania Imbade

Le Coordonnateur de la Commission



P. O. Dyege Bosulu

Dg/Forêts

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »		
N°GA	015/03, CCF 059/14		
N° Contrat	056/20		
Superficie	288.652 Ha		
Province	TSHOPO		
Territoire	ISANGI/YAHUMA		
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-KFBS) - Lettre de demande OK - Attestation fiscale OK - Déclaration de deux parties OK - Projet de l'acte de cession OK - Arrêté d'autorisation de cession OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047.	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)

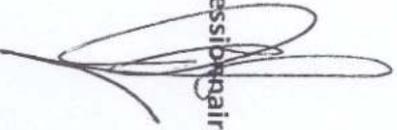
pk

		Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	dans le plan d'aménagement)
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Cfr. CCF SODEFOR
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
		Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	La lettre du SG au Gouverneur.
		Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	OK	
3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.			
4. La présence des preuves des conclusions	- A définir par la	Document des accords des clauses sociales	OK	
2. L'aménagement des concessions.	- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.			

d'un accord des clauses sociales.	réglementation.	des cahiers des charges.		
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	OK	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Document du bilan des clauses antérieures	OK	
		Preuve de paiement du cautionnement.		Pas concerné
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	2021	La preuve de paiement 2022 absente suite au conflit de compétence entre le niveau central et provincial.
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	A fournir
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	OK	
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	OK	

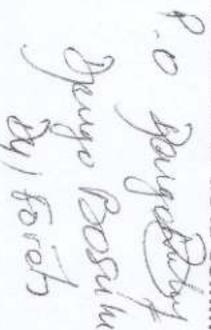
Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Taris Mindede

Le Coordonnateur de la Commission



Pr. O. Bangaboby
Bouge Bossiku
Bv, Forêts

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »														
N°GA	013/03, CCF 060/14														
N° Contrat	057/20														
Superficie	156.757 Ha														
Province	EQUATEUR														
Territoire	BOLOMBA														
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limele/Contact : +243843963472														
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-FORABOLA-KFBS) <table border="1"> <tr> <td>- Lettre de demande</td> <td>OK</td> <td rowspan="4"> AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat) </td> </tr> <tr> <td>- Attestation fiscale</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Déclaration de deux parties</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>- Projet de l'acte de cession</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- Arrêté d'autorisation de cession</td> <td>OK</td> <td></td> </tr> </table>	- Lettre de demande	OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)	- Attestation fiscale	OK	- Déclaration de deux parties	OK	- Projet de l'acte de cession	OK		- Arrêté d'autorisation de cession	OK	
- Lettre de demande	OK	AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)													
- Attestation fiscale	OK														
- Déclaration de deux parties	OK														
- Projet de l'acte de cession	OK														
	- Arrêté d'autorisation de cession	OK													

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 047.	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)

Handwritten signature

Handwritten signature

2. L'aménagement des concessions.	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034. 	Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.	X	Pas concerné (dans le plan d'aménagement)
		Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.	X	Pas concerné selon le concessionnaire.
		Notification du contrat de concession de conservation.	OK	Publié au journal officiel N° spécial 62 ^{ème} Edition, du 08 avril 2021
		Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.	OK	
		Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent	X	Aucun
		Document du plan d'aménagement.	OK	Ce plan concerne la CCF/FORABOLA.
		Notification de validation du plan d'aménagement.	OK	
		Certificat de conformité du plan d'aménagement.	OK	
Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).	OK	Lettre du SG au Gouverneur, lettre du coordinateur Provincial transmettant le projet d'arrêté de mise en œuvre du		

Handwritten initials

Handwritten signature

3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.	- Arrêté 047.	Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.	X		A fournir	plan d'aménagement au Gouverneur.		
4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.	- A définir par la réglementation.	Document des accords des clauses sociales des cahiers des charges. Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	X		A fournir	A fournir		
5. Les finances (paiement des taxes).	- Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047.	Preuve de paiement de la taxe de superficie. Preuve de paiement du cautionnement.		2021	Pas concerné	Pour 2022, il existe un conflit de compétence entre le niveau central et provincial.		
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages). Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement. la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X		Processus en cours	Processus en cours		
			X		Non disponible			

Le Concessionnaire Forestier

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Coordonnateur de la Commission

Tâniz Imbade

P. O. Bugabakunda
Dygo Basuku
Dy/Forêts

FICHE D'ANALYSE

Concessionnaire	KONGO FOREST BASED SOLUTION « KFBS »		
N°GA	019/03, CCF 061/14		
N° Contrat	058/20		
Superficie	238.297 Ha		
Province	MAI-NDOMBE		
Territoire	KUTU		
Adresse Physique	Avenue des Brasseries n° 09, Quartier Kingabwa, Commune de Limete/Contact : +243843963472		
Modalités d'attribution/Acquisition	CIM : OK	CESSION : (SODEFOR-KFBS) - Lettre de demande OK - Attestation fiscale OK - Déclaration de deux parties OK - Projet de l'acte de cession OK - Arrêté d'autorisation de cession OK AUTRES : - Notification mise en demeure - Notification arrêté de résiliation - Arrêté de résiliation - Arrêté de réattribution (contrat)	

Vérification de la conformité du contrat de concession forestière de Conservation				
Critères d'éligibilité	Base légale	Vérificateurs	Cocher	Observations
1. La légalité des titres.	- Code forestier ; - Décret 08/09 ; - Décret 08/08 ; - Décret 0111/27 ; - Arrêté 047.	Lettre de requête. Localisation, l'identification, la superficie et les données d'inventaire multi-ressources de la forêt à concéder.	OK X	Cfr. Rapport d'inventaire d'aménagement à fournir. (voir synthèse du RI)

		<p>Document d'autorisation avec modalités d'accès à la forêt pour reconnaissance.</p> <p>Document fixant le prix minimum d'attribution à l'hectare fixé conformément à la réglementation en vigueur en matière de procédure de mise à prix des forêts.</p> <p>L'autorisation de reconnaissance forestière, y compris la preuve de paiement de la taxe due.</p> <p>Notification de l'acceptation de l'offre technique et financière pour paiement des frais dus.</p> <p>Notification du contrat de concession de conservation.</p> <p>Arrêté portant contrat de concession forestière de conservation.</p> <p>Enregistrement auprès d'un standard Carbone pertinent</p> <p>Document du plan d'aménagement.</p> <p>Notification de validation du plan d'aménagement.</p> <p>Certificat de conformité du plan d'aménagement.</p> <p>Arrêté de mise en œuvre du plan d'aménagement (Gouverneur des provinces).</p> <p>Document (fiche ou Procès-verbal) sanctionnant le CLIP des communautés.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>OK</p> <p>X</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>OK</p> <p>OK</p>	<p>dans le plan d'aménagement)</p> <p>Pas concerné selon le concessionnaire.</p> <p>Publié au journal officiel N° spécial 62^{ème} Edition, du 08 avril 2021</p> <p>Aucun</p> <p>Cfr. CCF SODEFOR</p>
<p>2. L'aménagement des concessions.</p>	<p>- Code forestier ; - Décret 011/27 ; - Arrêté 034.</p>			
<p>3. La présence du document d'obtention du consentement libre et informé au préalable des communautés locales.</p>	<p>- Arrêté 047.</p>		<p>OK</p>	<p>La lettre du SG au Gouverneur.</p>
<p>4. La présence des preuves des conclusions</p>	<p>- A définir par la</p>	<p>Document des accords des clauses sociales</p>	<p>X</p>	

Handwritten mark

Handwritten signature

d'un accord des clauses sociales.	règlementation.	des cahiers des charges.		
		Preuve de la mise en œuvre des accords (descente sur le terrain).	Document du bilan des clauses antérieures	Preuve de paiement de la taxe de superficie.
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de paiement du cautionnement.	OK	Pas concerné
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	X	Processus en cours
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	Processus en cours
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	Non disponible

Fait à Kinshasa, le 17/02/2023

Le Concessionnaire Forestier



Papiti Imbale

Le Coordonnateur de la Commission

P. O. Ngoye Bwalya
Georges Bosulu
Dg/Forêts

4. La présence des preuves des conclusions d'un accord des clauses sociales.		Preuve de la mise en œuvre des accords (descende sur le terrain).	X	
5. Les finances (paiement des taxes).	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier ; - Décret 011/27 - Arrêté 066 ; - Arrêté 047. 	Preuve de paiement du cautionnement.	X	
		Preuve de paiement de la taxe de superficie.	X	
		Document du montage financier du projet déterminant la clé de partage des bénéfices (avantages).	OK	Cfr. Articles 13 et 14 du contrat
		Cas échéant la preuve de paiement de l'attestation d'enregistrement.	X	
		la preuve de paiement de l'arrêté d'homologation.	X	
	Nombre d'employés locaux utilisés	25 agents		A fournir

Fait à Kinshasa, le 18/01/2023

Le Concessionnaire Forestier


 M^r TRESOR NGUMA INONGA
 Responsable TRADE LINK.

Le Coordonnateur de la Commission


 Dely KISHIMA KATASA
 Conseiller / Présidente